

PROCES VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 8 mars 2024 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 et propose de nommer Monsieur Fabien Bonnafoux, secrétaire de séance.

Après les votes, Monsieur Fabien Bonnafoux est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislas Polski, Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy, M. Didier David, M. Stéphane Poulet, Mme Isabelle Depagneux-Segaud, M. Jean-Paul Genieys, Mme Chantal Carrié, Mme Marie-Pierre Parini, M. Jacques Bisch, M. Charlie Ferrero, Mme Noëlle Dyot-Gerardin, M. Maurice Bernardi, M. Alain Junguené, Mme Fabienne Bermond, M. Christophe Bosio, M. Gilles Ugolini, M. Laurent Portelli, Mme Sophie Bournot, Mme Marion Troyat, Mme Sabrina Missud-Guillet, M. Fabien Bonnafoux, Mme Virginie Escalier, M. Guy Ferrandez.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex représentée par M. Ladislas Polski
M. Alain Brunetti représenté par Mme Sabrina Missud-Guillet
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Gilles Ugolini
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Jacques Bisch
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par M. Fabien Bonnafoux
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Didier David
Mme Annick Meynard représentée par Mme Isabelle Martello

ABSENT(E)S EXCUSE(S):

M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien Bonnafoux

Nombre d'élus en exercice : 33
Nombre de votants : 29
Nombre de présents : 23

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Finances

- 1 - Approbation du Compte Financier Unique du budget principal de la Ville 2023
- 2 - Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe cimetière 2023
- 3 - Affectation du résultat 2023 – Budget principal de la Ville
- 4 - Affectation du résultat 2023 – Budget annexe cimetière
- 5 - Budget primitif de la Ville 2024
- 6 - Budget primitif annexe du cimetière 2024
- 7 - Vote des taux d'imposition 2024
- 8 - Retrait du syndicat Val de Banquière

Education

- 9 - Création du groupe scolaire Lepeltier
- 10 - Désignation des représentants de la commune aux conseils d'école
- 11 - Modification géographique de la carte scolaire
- 12 - Tarification de la restauration scolaire et du temps méridien

Intercommunalité

- 13 - Communication du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'année 2022

Ressources Humaines

- 14 - Instauration d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- 15 - Revalorisation des titres-restaurant
- 16 - Revalorisation de la participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation pour les agents communaux
- 17 - Mise à jour du tableau des emplois permanents de la Ville
- 18 - Attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service

Emprunts

- 19 - Emprunts communaux

Aménagement

- 20 - Signature d'un protocole transactionnel entre l'indivision Balbiano, la société Fabémi Provence et la commune

Règlementation

- 21 - Modification de la tarification et de la réglementation de l'occupation du domaine public

DECISIONS MUNICIPALES

DM n°03-24 – Construction de la salle culturelle et des festivités – demande de financement au titre de la DSIL 2024

DM n°05-24 – Demande de subvention au titre du fonds vert – axe 2 – requalification et création de 3 îlots fraîcheur interdépendants au centre-ville de La Trinité

DM n°06-24 - Demande de subvention au titre du dispositif de la Région Sud « Nos communes d'abord » pour l'acquisition du terrain section BA n°72 et 74 sis 1 chemin Sainte-Anne à La Trinité

Monsieur le Maire :

Mesdames et messieurs, nous sommes donc dans la salle du Conseil municipal. Notre séance est retransmise en direct donc, comme à l'accoutumée, je salue à la fois les citoyens qui nous font l'honneur d'être présents dans la salle et évidemment ceux qui nous écoutent derrière leur écran et donc, je vais donner la parole au secrétaire de séance pour qu'il puisse procéder à l'appel.

Monsieur Bonnafoux :

Bonsoir.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur Bonnafoux :

Je constate que le quorum est atteint Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie nous pouvons donc régulièrement délibérer.

03030303030303

VOTE DU PROCES-VERBAL DU 1^{er} FEVRIER 2024

Monsieur le Maire :

J'invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023 (1^{er} février 2024). Y a-t-il des observations ? Madame Martello vous avez la parole. Qu'on donne un micro à Madame Martello, s'il vous plaît.

Madame Martello :

Donc, bonsoir à l'assemblée, bonsoir aux Trinitaires qui nous écoutent. Nous, notre groupe voulait faire une petite déclaration. En effet, après madame la Sous-Préfète, après Monsieur le Préfet et aujourd'hui Monsieur le Ministre de la Fonction publique, c'est une fois de plus par les réseaux sociaux que nous apprenons sa venue aujourd'hui sur notre commune. Cela confirme votre esprit que vous dites républicain et la façon avec laquelle vous considérez les oppositions et donc, les Trinitaires que nous représentons. Que cela vous convienne ou pas, nous sommes aussi des élus de la République. Ce soir, il y a le vote du budget et la détermination de vos actions pour l'année 2024, nous aurions voté contre et notamment au regard de votre stratégie d'emprunts bancaires et de votre politique fiscale qui ne servent pas à diminuer les impôts directs et indirects des Trinitaires, mais qui sont utilisés pour vos investissements, notamment pour la salle culturelle pharaonique.

Monsieur le Maire :

Madame Martello, vous aurez tout le loisir de parler de ces sujets lors des délibérations du budget.

Madame Martello :

Nous avons débattu et nous avons.. Non, mais j'en ai pour quelques mots.

Monsieur le Maire :

Mais là, on parle du compte-rendu du précédent donc, allez aux faits sur ce que vous voulez dire, relatif au procès-verbal de la séance précédente.

Madame Martello :

Nous avons débattu et nous avons donné notre avis lors de la présentation du ROB et c'est après ces réflexions que nous avons décidé de ne pas assister au Conseil municipal ce soir et de nous en aller dès à présent.

Monsieur le Maire :

Très bien Madame, mais peut-être avant que vous partiez puisque vraiment c'est assez étonnant comme comportement puisque contrairement à la mandature précédente, tous les témoins sont là pour constater que vous avez toujours la parole. Mais peut-être avant que vous partiez, je devrais rappeler la condamnation dont vous avez fait l'objet puisqu'elle est toute récente en date du 12 mars 2024, puisque vous venez d'être condamnée au nom du peuple français par le tribunal, à verser à la commune de La Trinité, 1 000 € pour une procédure abusive que vous aviez engagée, puisque comme vous venez de le faire à présent sur un autre sujet, vous déploriez quelque chose qui était l'inverse de ce qui se passait, puisque vous avez saisi le tribunal pour vous plaindre de ne pas avoir eu de local mis à disposition pour l'opposition, sachant que lorsque vous étiez Première Adjointe, jamais un local n'a été mis à disposition de l'opposition. Et nous, nous avons eu comme première décision de mettre un local à disposition de l'opposition et donc le tribunal a trouvé votre demande tellement absurde qu'alors même que vous aviez attaqué, il vous a condamnée. Donc, faites ce que vous voulez, faites la politique de la chaise vide si vous le voulez, mais s'il vous plaît n'utilisez pas de façon très politicienne cette instance pour vous mettre en valeur. Nous, nous avons un conseil municipal à tenir.

Madame Martello :

Non, je ne cherche pas du tout à me mettre en valeur.

Monsieur le Maire :

Il y a d'autres élus de la majorité et de l'opposition qui sont là pour débattre et pour travailler donc, si vous choisissez la politique de la chaise vide c'est votre problème et nous en prenons acte.

Madame Martello :

Alors, je rappelle quand même ...

Monsieur le Maire :

Y a-t-il d'autres observations ?

Madame Martello :

... pour les Trinitaires qui écoutent que c'est notre...

Monsieur le Maire :

Mais si vous... Alors, vous partez ou vous restez ?

Madame Martello :

Non, mais je me défends, je peux me défendre. C'est notre ...

Monsieur le Maire :

D'accord. Non, mais arrêtez ces simagrées s'il vous plaît. Donc, soit vous restez...

Madame Martello :

Non, mais les simagrées, jamais. Les simagrées, jamais.

Monsieur le Maire :

... soit vous restez dans l'enceinte démocratique du Conseil municipal et vous aurez la parole quand on vous la donnera démocratiquement, soit vous faites la politique de la chaise vide et vous quittez cette séance. Est-ce que vous restez ou est-ce que vous partez ?

Madame Martello :

Nous allons partir, mais je vais répondre.

Monsieur le Maire :

Alors partez et qu'on enlève le micro à madame Martello, s'il vous plaît.

Madame Martello :

Je vais répondre à ce que vous avez dit. Non, je termine. Je termine. C'est notre requête d'octobre 2020 qui a obligé la mairie à agir pour répondre au droit des élus d'opposition de disposer d'un local.

Monsieur le Maire :

Ecoutez, si vous commentez une décision de justice en votre défaveur...

Madame Martello :

Et nous invitons, et nous invitons...

Monsieur le Maire :

... cela n'est pas le lieu madame...

Madame Martello :

Et nous invitons, nous invitons les Trinitaires à venir...

Monsieur le Maire :

... vous avez été condamnée une nouvelle fois. C'est au moins la 3^{ème} fois ...

Madame Martello :

...voir cet endroit...

Monsieur le Maire :

Donc...

Madame Martello :

... dans lequel vous pensez que nous pouvons les recevoir.

Monsieur le Maire :

... cessez de parasiter cette instance et prenez une décision.

Madame Martello :

Je m'en vais.

Monsieur le Maire :

Eh bien vous partez, on débattrait sans vous et c'est bien la première fois que des élus, alors même qu'ils ont la parole à chaque fois et nos séances sont enregistrées et tout le monde a le loisir de voir et de souffrir de vous entendre souvent très longtemps, vous décidez de théâtraliser un départ et donc, nous allons pouvoir débattre avec les élus responsables de majorité et d'opposition qui sont présents. Y a-t-il d'autres observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Bonsoir. Juste informer les Trinitaires que lors du dernier Conseil municipal, je vous demandais de me fournir le tableau des travaux qui avaient été effectués dans les écoles. Il a fallu que je saisisse la Commission d'Accès aux Documents Administratifs pour pouvoir les obtenir. Voilà, je trouve que c'est un peu dommage vu qu'on travaille en bonne entente normalement, voilà. J'ai saisi la CADA et j'ai pu obtenir les documents.

Monsieur le Maire :

Alors, madame Escalier excusez-moi de vous dire que c'est faux ce que vous dites, parce que là-aussi, acceptez, puisque vous êtes là, d'être dans une position responsable et d'être honnête intellectuellement puisque là aussi, je le disais lors du dernier Conseil municipal, contrairement à tous les usages antérieurs, dès lors que vous avez proposé d'avoir un état des travaux, non seulement on vous a communiqué les pièces, mais surtout

on a organisé une visite pour vous ; c'est-à-dire que j'ai demandé à nos services de se mobiliser pendant une après-midi et aux élus pour pouvoir vous accompagner dans nos écoles et que vous constatiez des travaux et que vous posiez toutes les questions. Moi à l'époque où j'étais dans l'opposition, s'il y avait eu une telle posture démocratique de la majorité, j'en aurais été vraiment très agréablement surpris. Donc, madame Escalier ne faites pas semblant de ne pas avoir les pièces qu'on vous communique. Cessez peut-être, comment dire, de voir des problèmes là où il n'y en a pas. Toutes les questions que vous poserez, on pourra vous y répondre de façon transparente soit par écrit, soit par oral dans cette instance du Conseil municipal qui est souvent la meilleure instance pour répondre à toutes les questions parce qu'elle est publique ; parce que je le disais tout à l'heure des citoyens sont présents et que notre responsabilité est de dire les choses devant les citoyens et madame Escalier, excusez-moi de considérer que souvent, effectivement pour répondre à vos questions eh bien, je préfère y répondre publiquement devant tous les citoyens avec des réponses qui sont enregistrées, disponibles, accessibles et donc, transparentes, plutôt que de répondre à vos injonctions, effectivement plusieurs fois par semaine, maintenant vous avez pris l'habitude d'exiger telle ou telle pièce. Nous vous donnerons toutes les pièces que nous pouvons vous communiquer en transparence et lorsque nous les communiquons pas directement par écrit, nous le faisons par oral au Conseil municipal. Et encore une fois, je ne voudrais pas qu'il y ait une inversion des rôles, là où nous manifestons une volonté démocratique d'associer l'opposition à toutes les instances. Madame Martello est partie, mais parlait des visites institutionnelles. Effectivement, quand le Préfet écrit au Maire pour dire : « Je veux vous rendre une visite de courtoisie en tête-à-tête », je n'appelle pas Madame Martello pour l'associer à cette rencontre parce que cela n'est pas la demande qui est faite par le Préfet au Maire. Par contre là aussi, nous avons associé pour la première fois dans l'histoire de la commune, l'opposition au CLSPD. Un élu de votre groupe, madame Escalier, était présent. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est désormais associé à l'opposition parce que nous n'avons rien à cacher, nous aimons le débat, nous le respectons, vous le savez et nous donnons la parole à chaque fois qu'il est nécessaire. Donc, n'utilisez pas la technique de madame Martello, excusez-moi de vous le dire, qui, alors même qu'on lui donne les réponses ou qu'on accède à ses demandes va ensuite solliciter telle ou telle instance pour dire qu'on ne l'a pas fait. Donc, vous aurez toutes vos réponses et sachez aussi peut-être souffrir parfois, d'attendre quelques jours ou quelques semaines lorsque les sujets ne sont pas d'une grande urgence. Mais vous savez que toutes les réponses que vous souhaitez, vous les aurez. Alors on est là, dans simplement le procès-verbal, comme nous avons un Conseil municipal important avec beaucoup de délibérations nous aurons beaucoup d'occasions d'évoquer tous les sujets. Alors sur le procès-verbal à proprement parler. Y a-t-il d'autres observations ?

Madame Escalier :

Juste une précision. Cela faisait 6 mois que je demandais les tableaux, 6 mois, au mois d'août 2023.

Monsieur le Maire :

Oui et vous les avez eus.

Madame Escalier :

Alors peut-être que nos demandes se sont croisées.

Monsieur le Maire :

Et quand est-ce que vous êtes allée faire la visite ?

Madame Escalier :

Au mois de janvier, le 3 janvier.

Monsieur le Maire :

Oui, d'accord, pour la première fois dans l'histoire de la commune.

Madame Escalier :

3 janvier, 23 août. Peu importe monsieur le Maire, je n'étais pas Maire à l'époque lorsqu'on vous refusez les documents.

Monsieur le Maire :

Eh bien, reconnaissez-le. Est-ce que vous êtes d'accord. Quand vous étiez Adjointe à cette place...

Madame Escalier :

... donc, juste plus de 6 mois...

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous amenez l'opposition, madame Escalier...

Madame Escalier :

... pour me donner 4 tableaux Excel. Donc, voilà ce n'est pas un souci.

Monsieur le Maire :

... quand vous étiez assise... Bon écoutez, madame, je vous pose une question simple.

Madame Escalier :

Ce n'est pas un souci.

Monsieur le Maire :

Madame Escalier, quand vous étiez assise au rang des Adjoints...

Madame Escalier :

Donc, j'ai eu les documents que je souhaitais.

Monsieur le Maire :

... Quand vous étiez assise au rang des Adjoints, est-ce que vous accompagniez, comme le font aujourd'hui mes Adjoints, les élus d'opposition pour leur montrer les bâtiments communaux et des travaux que vous faisiez ?

Madame Escalier :

Si on l'avait demandé, je l'aurais fait.

Monsieur le Maire :

Nous le faisons et vous ne le faisiez pas.

Madame Escalier :

Si on me l'avait demandé, je l'aurais fait.

Monsieur le Maire :

Bien, sur le procès-verbal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

COBOBOBOBOBO

Monsieur le Maire :

Bien l'ordre du jour appelle ensuite des délibérations particulièrement importantes puisqu'elles concernent le budget communal et donc, je vais donner la parole à monsieur l'Adjoint aux finances pour une intervention qui finalement correspond aux délibérations 1 à 7, pour une intervention globale sachant qu'évidemment ces délibérations feront l'objet d'un vote séparé et donc, vous avez la parole monsieur l'Adjoint aux finances.

Monsieur Genieys :

Merci monsieur le Maire. Donc, nous allons reprendre effectivement toutes les décisions financières l'une après l'autre dans l'ordre chronologique. Alors, mes chers collègues, vous avez tous et toutes été destinataires de façon dématérialisée de l'ensemble des documents. Il y en a quelques centaines de pages qui concernent les comptes de l'année écoulée et des propositions pour l'année budgétaire à venir. Cela fait près de 7 mois que les services œuvrent à la préparation du budget, budget que vous avez en main, de la lettre de cadrage à la l'approche des besoins, des réunions d'arbitrage à la finalisation, toutes les directions ont su s'approprier l'outil de gestion de leur propre domaine budgétaire. Nous sommes parvenus à instaurer une vraie comptabilité d'engagement, tous travaillant sur le même logiciel avec des objectifs clairs et compréhensibles et l'instauration d'une réelle comptabilité analytique se met en place. Et permettez-moi monsieur le Maire en préambule, de saluer l'implication et la réactivité des services.

Et nous allons donc démarrer notre parcours financier par le compte financier unique sur la gestion 2023. Alors le compte financier de l'exercice 2023 comme vous le savez, a été arrêté conjointement avec la Direction Départementale des Finances Publiques. Vous savez que notre expérimentation a été initiée suite à la délibération que nous avons votée le 12 octobre dernier. Les recettes de fonctionnement pour l'année achevée ont été arrêtées à hauteur de 17 427 917 €, excusez-moi je vais vous donner des chiffres et les dépenses de fonctionnement à hauteur de 16 152 396 €. Ces chiffres intègrent la reprise de compétences de la Petite Enfance de la Jeunesse et des Sports à partir du 4^{ème} semestre 2023. Les recettes d'investissement ont été de même arrêtées à hauteur de 5 632 479 € avec un niveau de subvention porté pour 2023 à 330 338 € et les dépenses d'investissement arrêtées à 5 504 136 € avec des restes à réaliser se montant à 513 584 €. Elles concernent pour l'essentiel, l'engagement des travaux, les dépenses d'investissement dans les écoles dont la poursuite est budgétée sur l'année 2024. Et il faut quand même noter que pour la première fois, hors recettes exceptionnelles, le taux d'épargne brut à hauteur de 8,94 % permet de couvrir le remboursement de la dette et dégager une épargne nette positive de 0,23 %. Un rapport de présentation du CFU vous a été transmis en annexe que je ne commenterai pas ici. Le résultat donc, de l'exercice comptable présenté donne en fonctionnement de l'année un solde positif de 3 773 750 €. En investissement de l'année, un solde négatif de 1 018 013 € avec des restes à réaliser en 2024 de 513 584 €. L'affectation des résultats sur le budget 2024 sera la suivante : en dépenses d'investissement l'article 001, le résultat d'investissement négatif soit les 1 018 013 € ; en recettes d'investissement l'article 1068, le besoin de financement pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser, soit 1 531 598 €, pris sur le bénéfice de fonctionnement qui est je le rappelle de 7 773 750 €. Enfin, en recettes de fonctionnement, l'article 002 sur le budget 2024 (2024), l'excédent résiduel de fonctionnement, soit 2 242 158 €. Dans la lignée, nous avons le CFU du cimetière. Je vais être très simple en la matière. Le cimetière, ce sont les ventes réalisées et les ventes prévisionnelles avec un équilibre général. Je ne vais pas revenir sur le détail des jeux de stock, simplement vous dire qu'en 2023, nous avons réalisé 18 000 € de vente en la matière. On en est peut-être au budget Ville, BP Ville 2024. Alors, c'est au bout de ce long processus d'élaboration budgétaire que nous arrivons à ce budget. Alors, je vous rappelle d'abord quand même un contexte national maintenant incertain avec des perspectives en baisse depuis notre débat sur le ROB, au niveau de la croissance économique qui serait réduite à 0,9 %. Un accroissement du déficit public qui serait supérieur à 50, pardon à 5 % du PIB. Cela a entraîné une coupe de 10 milliards d'euros dans le budget de l'État décrété le 22 février, dont 2 milliards au titre des dépenses vertes. Bien sûr, nous serons très attentifs aux répercussions possibles de cette dégradation pour les collectivités locales. Vous avez eu en vos mains donc, l'ensemble du BP 2024 qui a été présenté en commission de finances jeudi dernier. Alors, j'en soulignerai ici deux aspects fondamentaux. D'abord, son fil directeur, exigence, c'est-à-dire une volonté constante d'apporter à la population, à nos agents des réponses globales en matière de solidarité avec notamment pour le personnel municipal, la création d'une prime pouvoir d'achat avec un niveau de service, comment dire, de service à la

population toujours rehaussé : création des bureaux France services, du Relais Petite Enfance, développement du guichet unique, actions en faveur de l'école, rôle croissant de la Caisse des Ecoles et enfin bien sûr, surtout l'importance donnée à l'investissement productif. Plus en détails, le budget de fonctionnement qui atteint aujourd'hui 21 045 000 € et intègre une augmentation du chapitre 12 des charges personnelles à hauteur de 12 245 150 €, du chapitre 11 des charges à caractère général à hauteur de 3 163 241 €. Cela est la résultante essentielle en année pleine, des reprises de compétences. Malgré les locaux qui sont repris en gestion directe, les dépenses de consommation d'énergie seront maîtrisées en raison de l'ensemble des mesures de régularisation prises dès 2023 et qui seront poursuivies. Leur montant budgété est de 390 000 €. Les contrats de prestation de services sont à la hausse, notamment avec Elior pour la restauration. Dans le chapitre 65, charges de gestion courante, en baisse du fait des participations du Sivom annulées. Les subventions sont globalement confortées, les associations partaient de 193 000 € à 196 000 €, le CCAS de 500 000 € à 530 000 €, la Caisse des Ecoles de 174 000 € à 504 000 €. Dans le chapitre 66, les charges financières continuent à baisser : 580 000 € contre 629 000 € en 2023. Conformément à notre trajectoire de désendettement, la situation financière de notre commune continue à s'assainir avec des recettes de fonctionnement qui peuvent se résumer ainsi : progression des recettes fiscales due uniquement à la revalorisation des bases de 3,9 % décidée par la loi de finances ; une augmentation significative des redevances liées à l'ensemble des services rendus du fait des compétences reprises et de l'ajustement des tarifs gelés depuis des années. Venons-en maintenant à la section d'investissement qui intègre principalement la construction de la salle culturelle, les travaux de rénovation thermique des écoles, la création du groupe scolaire maternelle et primaire Lepeltier, les travaux en régie, l'entretien des bâtiments tels qu'à la gendarmerie et la médiathèque, ainsi que l'acquisition foncière au quartier Sainte-Anne de la maison Mars. Le montant de la richesse prévisionnelle créé en 2024, avoisinera les 3 millions d'euros. Un niveau qui, me semble-t-il, n'a jamais été atteint. Les opérations de chantier sur l'année, suite au démarrage des travaux de la salle, généreront une dépense prévisionnelle de 2 150 000 €. Un emprunt affecté à cette dernière et budgété pour un montant prévisionnel de 1 400 000 € avec une prévision d'emprunt globale de 2 100 000 € sur l'ensemble des opérations de l'exercice. Un montant, il faut le souligner, de 2 383 234 € de subventions sont d'ores et déjà accordés et budgétés. Alors, voilà peut-être les grandes lignes, les très grandes lignes du budget primitif 2024 proposé et vous avez bien sûr en main l'exhaustivité des documents le concernant. Je ne vous parle pas, alors un mot sur BP cimetière pour lequel les ventes prévues, prévisionnelles cette année ont été estimées à 9 000 € et peut-être que j'arrive à la fin de ma présentation et que je repasse la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup monsieur l'Adjoint pour ce travail sérieux, précis, rigoureux que vous faites avec nos services, avec aussi les services de l'État et qui nous permettent finalement d'avoir une trajectoire budgétaire qu'on pourrait résumer, excusez-moi de résumer à l'excès, cette trajectoire en trois points. Premièrement, faire avancer La Trinité pour les Trinitaires avec une politique d'investissement majeure qui a été effectivement multipliée par plus de deux par rapport à la période passée, avec des investissements importants que vous avez cités. Mais évidemment, on peut évoquer les travaux très importants dans nos écoles pour pouvoir là aussi remettre au niveau nos bâtiments publics et nos écoles par rapport à une situation dégradée et donc, un niveau d'investissement majeur pour l'éducation qui est une priorité ; le projet de salle de culture et des festivités qui était l'un des points principaux de nos engagements et dont nous poserons la première pierre dans quelques semaines et qui était une volonté très forte des Trinitaires et puis des projets d'investissement en tout domaine pour renforcer et enrichir le patrimoine communal donc, faire avancer La Trinité pour les Trinitaires. Deuxièmement bien entendu, désendetter. Il faut que nous disions très clairement des chiffres qui sont parlants pour nos citoyens : montant de la dette en 2020, 20 millions d'euros, 140 % du budget de la commune ; montant de la dette actuellement, 13 millions d'euros, seulement 70 %, multiplié par 2. Donc, alors même que nous investissons de façon inédite, nous continuons de désendetter la ville et d'ailleurs tous les observateurs objectifs le reconnaissent, à commencer par l'État puisque vous le savez, nous sommes sortis de ce fameux réseau d'alerte des finances publiques dans lequel la commune était engluée depuis de nombreuses années et l'État et cela n'est pas un hasard effectivement si se succèdent ici les Sous-Préfètes, monsieur le Préfet, aujourd'hui Monsieur le Ministre de la Fonction Publique parce que chacun sait le travail important qui a été fait pour le redressement des finances communales notamment, il faut le dire, aussi avec le soutien de l'État et de l'ensemble des partenaires. Et puis troisièmement, le maintien d'un taux d'imposition à l'identique jusqu'à

la fin du mandat après la baisse des taux d'imposition, puisque là aussi il faut le rappeler, nous avons l'année dernière en 2023 fait ce que peu de communes ont fait, en baissant de 10 points, de 10 % le taux communal de la taxe foncière et nous nous tiendrons à ces taux. On sait combien cela a nécessité de combat. Il nous a fallu aller jusqu'au Conseil Constitutionnel au nom de la Ville de La Trinité pour rétablir une injustice fiscale que nous avons obtenue pour nous et avec nous, avec d'autres communes, mais aujourd'hui, nous avons, grâce à cela, pu l'année dernière établir un bouclier fiscal trinitaire qui est venu compenser l'augmentation des bases de l'État et donc, cette baisse des taux d'imposition. Evidemment, nous la maintenons et nous ne touchons plus jusqu'à la fin du mandat aux taux d'imposition. Donc, investissements pour les Trinitaires, désendettement et puis évidemment, maintien des taux d'imposition à l'identique. Voilà une triade monsieur l'Adjoint aux finances qu'avec nos services vous permettez à la commune de tenir et donc, c'est une fierté pour nous tous aujourd'hui de débattre d'un budget communal enfin assaini, mais pas seulement assaini, un budget communal qui permet à La Trinité de se tourner vers l'avenir et vers un visage d'embellissement, de sécurisation, d'amélioration, de développement de nouveaux services. Voilà ce qu'on pouvait dire, en tout cas de notre côté, mais évidemment je propose que nous puissions en débattre et donc je demande s'il y a des observations ? Madame Escalier, vous avez la parole.

Madame Escalier :

Juste deux mots pour dire que les délibérations de 1 à 4 sur la retranscription et les écritures comptables de votre budget 2023, nous étions contre sur une partie dans le fond. Donc, nos votes seront en lien avec notre position.

Monsieur le Maire :

Parfait, s'il n'y a pas d'autres observations, je vais donc soumettre... Oui, non mais j'allais le dire. Trêve de plaisanterie puisqu'il y a plusieurs délibérations budgétaires dont certaines effectivement nécessitent que je laisse la présidence à la Première Adjointe et donc que je quitte la salle pour que le débat ait lieu en mon absence et je soumettrai le reste des délibérations budgétaires à mon retour. Je vais donc quitter la salle et céder la parole à madame la Première Adjointe vous avez la parole.

DELIBERATION N°1 - Approbation du Compte Financier Unique du budget principal de la Ville 2023

Madame Nicoletti-Dupuy :

Donc, pour cette 1^{ère} délibération que je soumetts au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 26 Contre : 2 Abstention : 0

XXXXXXXXXXXX

DELIBERATION N°2 - Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe cimetière 2023

Madame Nicoletti-Dupuy :

Je passe la 2^{ème} c'est bien cela ? Pour la 2^{ème} délibération : approbation du compte financier unique du budget annexe du cimetière. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité merci.

Vote du Conseil : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

XXXXXXXXXXXX

DELIBERATION N°3 - Affectation du résultat 2023 – Budget principal de la Ville

Monsieur le Maire :

Bien, on me rapporte que les délibérations n°1 et 2 ont été adoptées. Vous me le confirmez madame la Première Adjointe. Et donc, nous pouvons soumettre au vote les autres délibérations budgétaires à commencer par la délibération n°3 qui concerne l'affectation du résultat 2023 dans le budget principal de la Ville. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 27 Contre : 2 Abstention : 0

COCOCOCOCOCO

DELIBERATION N°4 - Affectation du résultat 2023 – Budget annexe cimetière

Monsieur le Maire :

La délibération n°4 affectation du résultat 2023 du budget annexe du cimetière. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

COCOCOCOCOCO

DELIBERATION N°5 - Budget primitif de la Ville 2024

Monsieur le Maire :

La délibération n°5 budget primitif de la Ville. Qui est contre ?

Madame Escalier :

Ah, on ne fait pas de débat là ?

Monsieur le Maire :

Eh bien si on avait évoqué le fait de globaliser finalement les choses, mais tout à l'heure quand je demandais s'il y avait des observations évidemment, c'est ce que je disais en préambule, évidemment ces observations étaient faites pour la globalité du budget. Donc, si madame Escalier vous voulez la parole et cela m'étonnait que vous ne la vouliez pas. Vous avez la parole pour la délibération n°5.

Madame Escalier :

Je vous remercie. Alors, nous avons déjà longuement débattu lors du Rapport d'Orientations Budgétaires au cours duquel nous avons évoqué nos oppositions sur certains points. Si ici en séance de Conseil municipal vous semblez défendre les intérêts des Trinitaires, il n'en est rien lorsque vous siégez à Nice au Conseil métropolitain durant lequel vous votez sans scrupule avec beaucoup de complaisance ce que Christian Estrosi vous demande de voter. Le dernier exemple c'est le vote du budget métropolitain, monsieur le Maire, boudé par vos homologues de la gauche niçoise, un double discours, des positions divergentes. Quel Ladislas Polski croire ? Quelques mots sur le budget. En section investissement, des dépenses stabilisées avec des réductions dans les chapitres dits secondaires afin de concentrer les moyens sur vos priorités, à savoir les travaux dans les écoles sur lesquels nous vous soutenons et la construction de la salle des fêtes sur laquelle nous sommes en désaccord, non pas sur le fait et le fond de construire une salle, mais sur la forme avec un bâtiment surdimensionné nous semble-t-il, inesthétique, sous-doté concernant le stationnement et dont aujourd'hui encore, nous n'avons ni connaissance du programme des festivités qui doit s'y tenir, ni du coût total de l'opération. Nous découvrons l'acquisition du foncier sur le quartier Sainte-Anne avec la maison de Madame

Mars à proximité de l'école de Denis Delahaye, qui nous semble une bonne opération pour la commune, reste à savoir quelle destination vous comptez lui donner. Les recettes de la partie investissement sont marquées par le versement des subventions en lien avec la construction de la salle et sur les emprunts que vous doublez quasiment. En section fonctionnement, là, une augmentation des dépenses à caractère général avec des pics comme plus 116 % d'achat sur les prestations de services, plus 93 % en alimentation, plus 112 % sur les voyages et les missions et pour compenser les lignes budgétaires, vous les compensez avec les baisses sur les télécommunications ou encore l'acquisition des nouveaux véhicules. Mais l'augmentation la plus significative est celle des charges en lien avec le personnel, plus 2 245 000 € soit 22 % qui viennent s'ajouter au 19 % de l'an dernier. Vous intégrez, vous recrutez encore, puisqu'à ma connaissance un maçon et un jardinier vont venir gonfler l'effectif communal. Alors je fais le lien avec le DOB qui a eu lieu il y a juste un mois, durant lequel vous nous indiquiez que les charges représentaient 51 % du budget de fonctionnement, les charges en personnel et qui allaient monter à 56 %. Mais 56 % cela représente les 311 agents communaux répertoriés comme tels et vous oubliez de dire qu'il faut rajouter les 20 agents du CCAS et les 11 de la Caisse des Ecoles qui, soit dit en passant c'est quand même énorme, qui sont certes sur des budgets annexes propres aux deux services paramunicipaux, mais qui vont au final être payés par les Trinitaires. Alors c'est un moyen peut-être de faire glisser quelques agents sur l'un ou l'autre et faire baisser artificiellement le nombre réel du contingent mairie. Une parenthèse pour compléter nos échanges lors du ROB et sur la reprise de compétences du Sivom, où à l'aide d'un graphique vous nous expliquiez que le Sivom avait facturé plus de 5 millions sur les compétences Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sport et que la commune avait fait 14 % d'économie sur environ 700 000 €. Je vous ai demandé le calcul de cette économie, je n'ai toujours pas le détail et comme je m'y étais engagée, j'ai demandé des informations au Président du Sivom et comme je l'avais vu sur le compte administratif de l'intercommunalité, les frais de personnel n'étaient pas de 5 millions mais de 3 millions ajustés avec l'inflation à 3 % ce qui nous porte à 3,3 millions. Si je m'en tiens sur les chiffres que vous nous aviez fournis 4,4 millions pour la mairie de La Trinité, votre reprise de compétences nous coûte 1 100 000 € de plus. Donc, je vous réitère s'il vous plaît ma demande de calcul qui vous ont permis de trouver ces chiffres. C'était le petit graphique. Voilà, je reviens sur le budget et sur les recettes là aussi marquées par des subventions en lien avec les prestations sociales des activités récupérées notamment par la CAF et le Département. En conclusion, ce budget représente vos choix politiques qui ne sont pas les nôtres et sur lesquels nous sommes en désaccord. Comme nous l'avons fait à différentes reprises, nous pouvons voter favorablement et vous soutenir sur certaines décisions comme la renégociation des taux et où sur lesquelles nous avons voté pour, mais là et pour les raisons évoquées nous voterons contre.

Monsieur le Maire :

Bien madame Escalier. Peut-être pour vous répondre précisément point par point, alors, d'abord vous dites que je vote en Conseil métropolitain ce que Christian Estrosi me demande de voter. Cela n'est pas tout à fait comme ça que cela se passe parce que vous vous en souvenez, j'ai pu déplorer par le passé que la commune ne joue pas suffisamment au sein de la métropole son rôle de 5^{ème} commune, hors Nice, de la Métropole. Et vous pouvez apprécier ou ne pas apprécier, l'action métropolitaine sur le territoire communal, mais ce que vous ne pourrez sans doute pas dire c'est que l'effort métropolitain et notamment l'effort financier en direction de La Trinité est particulièrement, voire historiquement important puisque nous sommes en train de poursuivre des travaux d'investissement très importants à l'échelle métropolitaine pour la requalification de nos axes principaux de la Ville avec évidemment, la piste cyclable et tous les aspects de requalification du paysage urbain à partir de l'entrée de ville que nos concitoyens constatent en ce printemps radieux de plus en plus où effectivement, au-delà des nuisances qui sont inhérentes à tous travaux, ils commencent à voir que tous ces équipements ce sont des équipements qui viennent valoriser, embellir, sécuriser la ville. Près de 4 millions d'euros au sein du plan pluriannuel d'investissement métropolitain, cela n'est pas rien. Vous avez dû constater aussi que l'engagement très clair, très ferme et maintenu sur l'arrivée du tramway à La Trinité est intervenu dans ce mandat et donc, je crois que les Trinitaires n'ont pas à se plaindre de l'effort métropolitain qui est fait pour La Trinité et que je défends bec et ongle au sein de l'exécutif métropolitain, comme Vice-Président de la Métropole en notre nom à tous, aux noms des Trinitaires, parce que je considère effectivement que mon rôle c'est de défendre au sein de l'exécutif métropolitain, les intérêts de La Trinité et les intérêts de la Métropole comme enjeux stratégiques pour ceux qui nous rassemblent sur le périmètre des compétences de la Métropole, notamment justement, les aménagements de voirie, notamment les aménagements de transport, notamment

la sécurisation de notre territoire communal. On y reviendra sans doute tout à l'heure lors du bilan d'action métropolitaine. Mais je peux vous dire que lors des dernières précipitations les deux week-ends que nous avons vécus d'inquiétude et de vigilance orange, eh bien j'étais assez satisfait d'avoir pu obtenir du Président de la Métropole 1 million d'euros d'investissement pour enlever un remblai le long de la zone Anatole France qui a permis, comme le disent les habitants de la zone pour la première fois avec ce niveau de précipitation, de ne pas avoir une évacuation de la zone parce que l'enlèvement de ce remblai, 1 million d'euros, eh bien a permis de sécuriser la zone. Donc, effectivement au Conseil métropolitain, parce que les délibérations qui sont présentées jusqu'à présent font l'objet d'une décision en exécutif et en Conseil des Maires auquel je participe activement là aussi c'est enregistré vous pourrez le vérifier, eh bien oui, je vote tout en gardant une liberté totale. Vous pouvez si vous voulez chercher et je pense que pour vous avoir vu récemment sur les réseaux sociaux particulièrement active en dehors de La Trinité, en campagne électorale pour les élections européennes, parfois bien loin des préoccupations des Trinitaires, mais là où vous vous me semblez être dans une obsession politicienne partisane avec vos engagements de parti, eh bien moi effectivement je considère comme je l'ai toujours fait et toujours dit comme « Chevènementiste » puisque vous voulez parler d'appartenance partisane.

Madame Escalier :

Moi je n'en parle pas, c'est vous qui en parlez.

Monsieur le Maire :

Ah si, vous avez parlé de la gauche, de la droite...

Madame Escalier :

Juste de la gauche. C'est le clivage, je ne parle pas de parti.

Monsieur le Maire :

... de comment vote la gauche, etc. Moi vous savez, je considère, tout le monde sait, tout le monde sait d'où je viens et j'ai toujours considéré avec Jean-Pierre Chevènement qu'au-dessus de la gauche et la droite il y a la République et en tout domaine à l'échelle communale le buste de Marianne est derrière nous. Le seul prisme sur lequel nous devons travailler, c'est celui de l'application concrète des valeurs républicaines pour les citoyens à l'échelle de la commune. Alors sur les travaux dans les écoles, eh bien voilà, je suis satisfait de voir que vous reconnaissez, malgré vos « chicaneries » de tout à l'heure, que la trajectoire est bonne.

Madame Escalier :

C'est vous qui « chicaillez ».

Monsieur le Maire :

... que la trajectoire est bonne sur nos investissements. Je disais tout à l'heure, est-ce qu'à l'époque où vous étiez Adjointe, vous nous auriez amené faire le tour des travaux ? Mais en fait, vous n'auriez pas pu parce qu'il n'y en avait pas et donc effectivement, nous, nous pouvons et nous continuerons à vous amener, à vous présenter tous les tableaux que vous voulez, toutes les listes que vous voulez parce que nous n'arrêtons pas d'en faire. Et donc, nous continuons à faire des travaux dans les écoles et je suis content de voir que vous les approuvez. La salle des fêtes, elle ne vous plaît pas esthétiquement. Vous savez les goûts et les couleurs c'est une chose, quant au prix, je voudrais attirer votre attention sur une donnée très simple, le patrimoine communal, est-ce que vous savez à combien s'élève le patrimoine de la commune de La Trinité ?

Madame Escalier :

Votre adjoint l'a dit, 3 millions à la fin 2024.

Monsieur le Maire :

Pardon ? Non.

Madame Escalier :

C'est l'acquisition.

Monsieur le Maire :

Non. Est-ce que vous savez à combien s'élève le patrimoine à la louche, dites un chiffre. Bon, vous ne savez pas. Donc, le patrimoine de la commune quand vous l'avez laissé c'était 91 millions d'euros parce qu'évidemment la commune comme toutes les collectivités, elle tient de l'histoire, un patrimoine, c'est 91 millions d'euros. A la fin du mandat, le patrimoine de la commune c'est-à-dire des Trinitaires, c'est-à-dire y compris le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, ce sera 100 millions d'euros. Donc, oui avec cette salle, alors vous, vous négoterez sur son prix et puis vous direz que le maire est mégalo et puis voilà. Mais toujours est-il que quand nous rendrons les clés de la Ville, le plus tard possible, à Dieu ne plaise, eh bien nous aurons enrichi les Trinitaires et leur patrimoine, en tout cas dès ce mandat à 100 millions d'euros. Vous évoquez la villa Mars, eh bien très bonne exemple d'enrichissement du patrimoine communal là où, et là aussi je vous ai vu souffler sur les braises, aller chercher, là où vous pouviez, des inquiétudes, des crispations dans les quartiers à dire : « mais vous vous rendez compte on va vous mettre des logements sociaux », là où les projets étaient partis au moment où vous étiez Adjointe.

Madame Escalier :

Ah, signés par Emmanuelle BARAVEX ! D'accord.

Monsieur le Maire :

... et donc là où vous alliez attiser les tensions sur des projets immobiliers à un endroit où nous-mêmes nous avons déjà travaillé dans le cadre réglementaire pour contraindre un promoteur à abaisser la taille, la voilure de son projet, nous avons saisi l'opportunité d'une vente que le promoteur prévoyait de faire à un autre promoteur et j'ai décidé de préempter comme m'y autorise la loi. Donc, plutôt que cette maison niçoise comme elle devait l'être, soit vendue à un promoteur, j'ai dit : « eh bien puisque maintenant nous pouvons le faire nous allons l'acheter ». Et nous allons l'acheter pas seulement pour la laisser comme ça en attente. Nous allons l'acheter parce qu'en amont nous avons travaillé effectivement un projet. Alors vous dites : « on attend de voir ce que ce sera ». Vous le saurez en temps utile, vous serez invitée à l'inauguration, c'est imminent. Ce que je peux vous dire c'est que ce sera pour un projet public sans aucune nuisance, d'intérêt pédagogique et environnemental qui préservera le magnifique cadre naturel et le cadre patrimonial de ce lieu adossé à une école et qui, à mon avis, suscitera une très forte adhésion des citoyens et même je pense des élus de toutes sensibilités. Donc, nous allons enrichir le patrimoine communal par une politique volontariste parce que nous ne voulons plus que La Trinité, comme par le passé, subisse, regarde passer les trains, non, nous faisons une politique volontariste. Voilà donc ensuite, vous parlez des nouveaux emprunts, vous y reviendrez sans doute tout à l'heure dans la délibération sur les emprunts, etc. Il y a une donnée factuelle . Oui, nous faisons des nouveaux emprunts à des taux plus intéressants que les emprunts dont nous nous débarrassons et donc, résultat, nous désendettions la Ville. C'est ce que je disais tout à l'heure, 20 millions d'euros en 2020 lorsque vous étiez aux responsabilités, 13 millions d'euros à l'heure actuelle. Pour ce qui concerne les ressources humaines et les sujets relatifs à la récupération de compétences du Sivom, là aussi on y reviendra tout à l'heure dans une délibération, mais je vous confirme et tout en vous appelant quand même à respecter madame Escalier votre devoir de réserve parce que cela n'est un secret pour personne et c'est totalement transparent, vous êtes vous-même un agent du Sivom donc, vous savez que la loi vous oblige à un devoir de réserve et donc, je vous demanderai d'éviter d'introduire dans le débat politique de façon trop marquée, quelque chose qui relève de votre activité professionnelle ; parce que non seulement c'est déplacé, mais surtout cela vous met en situation difficile au regard de la loi. Bon donc, mais je vous confirme qu'évidemment la récupération de compétences de la commune auprès du Sivom a été une opération favorable, non seulement du côté du Sivom qui était favorable avec qui nous avons bien travaillé et aussi et surtout pour la commune puisque nous avons récupéré la capacité d'exercer en direct toutes ces compétences et donc de les mettre en synergie entre elles : Petite Enfance, Jeunesse, Sport. Tout cela avec notre compétence éducation. Nous inaugurons samedi le Relais Petite Enfance qui accueille les assistantes maternelles, qui accueille les parents pour leurs démarches, etc. et dans votre calcul vous vous contentez de compter les anciennes refacturations puisque les compétences qui étaient exercées par le Sivom, elles étaient refacturées à la commune. Dans cette refacturation, il y avait

effectivement des charges de ressources humaines que nous récupérons aujourd'hui, mais il y avait aussi en plus des ressources humaines liées à ce qu'on appelle les fonctions support parce que nous n'avons qu'un seul Directeur général des services, nous avons qu'un seul service finances et là où auparavant on nous refacturait une quote-part de ces services, aujourd'hui cela ne nous est plus refacturé puisque tout cela est géré par notre administration communale ; mais ces sujets sont derrière nous parce que nous y avons travaillé positivement avec mon collègue et ami Jean-Jacques Carlin, le Président du Sivom et l'ensemble des maires du Sivom pour que cela évidemment se fasse dans l'intérêt commun de tous les habitants de nos communes. Donc, je vous le dis évidemment et puis de toutes les façons les chiffres sont là pour en témoigner avec ce que je disais tout à l'heure du désendettement de la commune, l'évolution stratégique est favorable. J'ajoute puisque je parlais du patrimoine que la récupération de compétences auprès du Sivom nous a apporté aussi du patrimoine. Nous étions tout à l'heure avec le ministre de la Fonction publique pour visiter notre guichet France Services qui accueille toutes les semaines des dizaines et des dizaines de Trinitaires qui viennent être aidés pour leurs démarches, eh bien cela se fait dans un lieu qui est aujourd'hui du patrimoine communal, là où il était auparavant au Sivom et donc, nous avons récupéré aussi du patrimoine et là aussi, enrichi les Trinitaires. Voilà donc, encore une fois, investissement pour La Trinité et les Trinitaires, désendettement, maintien d'un taux de fiscalité identique par rapport à celui de l'année dernière qui avait été baissé de 10 %. C'est notre trajectoire budgétaire, nous l'assumons et nous regardons non seulement l'avenir, mais nous regardons avec confiance les Trinitaires à qui nous avons à rendre des comptes sur ces sujets-là. S'il n'y a pas d'autres observations, je soumetts aux voix. Qui est contre l'adoption du budget primitif ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil : Pour : 27 Contre : 2 Abstention : 0

COCOCOCOCOCO

DELIBERATION N°6 - Budget primitif annexe du cimetière 2024

Monsieur le Maire :

La délibération n°6 concerne le budget primitif annexe du cimetière. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

COCOCOCOCOCO

DELIBERATION N°7 - Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire :

La délibération n°7 concerne le vote des taux d'imposition que nous venons d'évoquer. Une observation madame Escalier, vous avez la parole.

Madame Escalier :

Alors c'est un sujet de désaccords récurrents. 47 % de taxes foncières, on est très loin des 19 % avant votre arrivée. Malgré la compensation de l'État et la suppression de la taxe d'habitation, vous ne permettez pas aux propriétaires trinitaires de revenir à un impôt supportable et ce, malgré les difficultés qu'ils rencontrent et dont vous êtes conscient. C'est donc volontairement que vous les laissez dans cette situation d'étranglement fiscal. Je rappelle que vous avez préféré placer 1,8 million à la banque plutôt que d'en rendre une partie aux contribuables, ce n'est pas le choix que nous aurions fait.

Monsieur le Maire :

Madame Escalier évidemment, je me permets de vous corriger parce que ce que vous dites est inexact donc, soit c'est volontaire et cela n'est pas honnête intellectuellement, soit cela procède d'une connaissance insuffisante, mais lorsque vous dites, alors là pour le coup vraiment d'une façon malhonnête, qu'on passe de 19 % à 47 % c'est totalement faux puisqu'avant, vous venez d'évoquer le Sivom, comme vous le savez auparavant les Trinitaires avaient sur leur feuille d'impôt une addition de fiscalité qui est maintenant devenue unifiée. Et donc ce que nous avons fait, nous, c'est que nous avons baissé. Ne vous en déplaise, nous avons baissé de 10 % là où le taux condensé, cette addition était de 52 %. Là aussi quelque chose d'extrêmement haut et hérité des errances du passé auquel vous avez participé comme Adjointe. Là où le taux était à 52 %, nous l'avons ramené l'année dernière à 47 % des bases. Mais encore une fois de façon, pour être honnête, il faut comparer ce qui est comparable, quant à ce que vous avez évoqué sur les 1,8 million de trésoreries. Mais écoutez, vous devriez là le mettre à notre crédit c'est le cas de le dire puisque là où dans le passé quand vous étiez en responsabilité la commune avait une ligne de trésorerie en permanence consommée c'est-à-dire pour que nos concitoyens comprennent bien, l'équivalent d'un crédit conso, d'une ligne de trésorerie, un crédit de trésorerie en permanence consommé en totalité et qui était donc, un crédit revolving et que donc, il nous a fallu solder. Et aujourd'hui c'est l'inverse, c'est-à-dire que ces 1,5 million d'euros au lieu de les avoir derrière, on les a devant. Cela n'est pas une façon de thésauriser. On l'a déjà expliqué la semaine dernière, mais vous faites semblant de pas comprendre apparemment. C'est évidemment 1,8 million d'euros que nous avons devant pour les investissements que nous allons faire, comme un ménage qui a effectivement, qui sait que comme il va avoir à faire face à des charges, eh bien il a l'argent parce que il sait que la facture d'électricité va arriver et donc, l'argent est sur son compte pour pouvoir la payer. Cela n'est pas donné à tout le monde parce que par les temps qui courent tout cela est difficile voilà. Et donc, vous devriez pouvoir dire que c'est une chance pour la commune d'avoir devant elle cet argent pour faire face à ces charges parce que ces charges ce sont les charges des Trinitaires. Voilà, bien donc sur le vote des taux d'imposition, je propose donc que nous maintenions la baisse des taux de l'année dernière. Qui est contre ?

Madame Escalier :

S'il vous plaît.

Monsieur le Maire :

Oui madame Escalier, vous avez la parole.

Madame Escalier :

Alors je vais prendre le temps de parole de madame Martello.

Monsieur le Maire :

Mais ici, on ne mégote pas le temps de parole.

Madame Escalier :

Ah oui, je vois ça.

Monsieur le Maire :

On vous laisse parler autant que vous voulez.

Madame Escalier :

Donc si moi je ne comprends pas, vous faites de même. Donc, effectivement vous avez baissé de 10 après avoir augmenté de 30 % lors de votre arrivée, les impôts communaux. Oui, j'étais dans la majorité et c'était critiquable sur certains points, mais comme votre 3^{ème} Adjointe effectivement madame Baravex aussi, elle l'a rappelé lors du dernier Conseil, elle était là depuis 2001. Voilà et puis monsieur Bisch aussi était là.

Monsieur le Maire :

Elle est partie avant vous quand cela a commencé à glisser dangereusement...

Madame Escalier :

Oui, oui mais enfin, 2001 – 2018, 17 ans.

Monsieur le Maire :

... et de façon contestable.

Madame Escalier :

17 ans aux affaires, à voter toutes les délibérations de vos prédécesseurs. 17ans.

Monsieur le Maire :

Elle est partie bien avant vous et notamment au moment du virage dangereux qui nous à amener dans le gouffre...

Madame Escalier :

17 ans. Je sais que cela vous dérange...

Monsieur le Maire :

... d'où il a fallu sortir. Non, non terminez.

Madame Escalier :

17 ans aux affaires, votre 3^{ème} Adjointe donc, vous pouvez répéter sans fin que je faisais partie de la majorité sur le dernier mandat et je vous répondrai que votre 3^{ème} Adjointe et votre conseiller municipal faisaient exactement comme moi à partir de la dernière mandature et les autres avant, voilà.

Monsieur le Maire :

Alors, attendez non, non, mais je vais simplement dire..

Madame Escalier :

... sur 1,8 million, on l'avait dit...

Monsieur le Maire :

... et monsieur Bisch est parti bien avant vous...

Madame Escalier :

Oui, oui.

Monsieur le Maire :

... puisqu'il a été sorti lorsqu'il a mis en avant...

Madame Escalier :

Il a deux mandats avant. Deux mandats avant.

Monsieur le Maire :

...mis en avant, mis en avant des éléments de principe.

Madame Escalier :

Un et deux mandats avant.

Monsieur le Maire :

Terminez, terminez.

Madame Escalier :

... et sur les 1,8 million, je vous disais juste et on avait discuté au moment du ROB, c'était de dire d'en placer une partie, de rétribuer l'autre partie aux contribuables trinitaires pour pouvoir peut-être encore un peu baisser la fiscalité, voilà. Donc cela vous déplaît que je rappelle ceci, mais + 30, - 10 , sur 1,8 million vous auriez pu en rendre une partie.

Monsieur Genieys :

Je porte une information complémentaire parce que je crois qu'on ne comprend pas ce de quoi on parle. On parle d'un fond de roulement. On parle du fond de roulement normal que doit avoir normalement une commune que nous n'avions pas, que nous avons actuellement, que nous aurions pu ne pas placer. Ne pas placer, garder en fond de roulement. Jamais, de toute façon...

Madame Escalier :

Une partie.

Monsieur Genieys :

Non, non entièrement parce qu'il nous est entièrement nécessaire. Il nous est entièrement nécessaire celui-là pour notre fonctionnement et nous pouvons de façon ponctuelle, comme vous, si vous, vous avez un compte épargne à côté de votre compte courant que vous alimentez de l'un à l'autre, on a cette possibilité.

Monsieur le Maire :

C'est ça.

Monsieur Genieys :

Donc, on la prend cette possibilité. On aurait pu ne pas la prendre. On essaie encore de gagner de l'argent de cette façon-là. De toute façon, on ne l'aurait jamais affecté ailleurs, c'est notre fonds de roulement minimum. C'est le minimum.

Monsieur le Maire :

C'est la meilleure gestion qu'on puisse avoir et c'est la raison pour laquelle nous avons été notés comme peu de communes à 100 sur 100 par les services de l'administration fiscale parce que là où encore une fois dans le passé, nous étions dans le petit club des communes à la situation financière la plus désastreuse, nous sommes aujourd'hui à l'inverse dans celles qui sont notées 100 sur 100. Alors, je répète, qui est contre le maintien de la baisse des taux communaux ? Qui est contre les taux communaux tels que nous les proposons ? Bien, qui s'abstient ? Qui est pour ? Ils sont adoptés, je vous remercie merci.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 2

Abstention : 0

030303030303

DÉLIBÉRATION N°8 – Retrait du syndicat Val de Banquière

Monsieur le Maire :

La délibération n°8 contient donc, enfin concerne donc, le retrait du syndicat Val de Banquière. Nous l'avons partiellement évoqué, je voudrais à cette occasion, une nouvelle fois d'abord rendre hommage au travail de tous les agents du Sivom Val de Banquière qui ont pendant plusieurs années travaillé pour le compte de la commune. Une partie d'ailleurs sont devenus désormais ou parfois même redevenus des agents communaux, je veux les remercier. Je veux remercier aussi chaleureusement tous les maires de toutes les communes du Sivom qui, de tout temps et notamment dans ces derniers mois et ces dernières années où nous avons travaillé ensemble pour que cette récupération de compétences soit possible parce que la situation de la commune le permettait, je voulais ici solennellement, chaleureusement, fraternellement remercier tous mes collègues

maires des communes du Sivom pour le travail accompli. Et je veux évidemment dire que nous continuons, non seulement évidemment à exercer les compétences en reprenant ce qu'il y avait de bien en le renforçant, en éclairant de nouvelles pistes. Je citais tout à l'heure l'inauguration du Relais Petite Enfance, j'aurais pu citer les activités jeunesse, les séjours skis, les week-ends skis que nous avons développés, tous les séjours pour les jeunes dont le nombre de places pour les Trinitaires a beaucoup augmenté. Saluer en fait toutes ces pistes de travail que nous avons, sur lesquelles travaillent nos services et donc, c'est ce que je voulais dire pour commenter cette délibération. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier. En rappelant à nouveau...

Madame Escalier :

Je ne prends pas part au vote.

Monsieur le Maire :

... que vous-même, étant un agent du Sivom.

Madame Escalier :

Je ne prends pas part au vote.

Monsieur le Maire :

Vous ne prenez pas part au vote.

Madame Escalier :

Juste une remarque. Dans votre délibération, il n'est pas fait état de la dernière part que vous récupérez, c'est-à-dire la part sociale avec le portage de repas que la commune va récupérer voilà.

Monsieur le Maire :

Elle n'a pas encore été totalement transférée, enfin officiellement transférée. Elle le sera au...

Madame Escalier :

Si vous sortez, vous récupérez tout ?

Monsieur le Maire :

Oui, elle le sera au 1^{er} avril et là aussi évidemment, ah oui, voilà c'est ça, nos services disent que juridiquement, cette compétence n'avait jamais été réellement transférée. Elle était de fait exercée. Bon, c'est une petite compétence, il s'agit d'apporter à une vingtaine d'administrés sur le territoire communal, des repas dans la perspective du maintien à domicile. Globalement, nous maintiendrons le service à peu près tel qu'il est et donc, voilà. Donc, je note madame Escalier que vous ne prenez pas part au vote et ce n'est que sagesse. Donc, je soumetts ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

Madame Escalier intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote

08080808080808

DÉLIBÉRATION N°9 – Création du groupe scolaire Lepeltier

Monsieur le Maire :

La délibération n°9, elle concerne la création du groupe scolaire Lepeltier et donc, je donne la parole à madame la Première Adjointe en charge de l'éducation et effectivement, en proposant qu'elle puisse commenter ensemble les délibérations n°9 et n°11 qui procèdent de la même logique. Mais évidemment qui seront examinées au vote distinctement. Vous avez la parole madame l'Adjointe.

Madame Nicoletti-Dupuy :

Merci monsieur le Maire. Alors effectivement, je vais essayer de vous présenter ces deux délibérations et elles sont intimement liées. Donc, concernant la création du groupe scolaire Lepeltier, de nombreux échanges permanents avec l'Éducation Nationale ont mis en évidence le besoin et le souhait commun et ancien de procéder au regroupement des écoles Lepeltier et Vira Souleù avec pour objectif de pouvoir apporter une continuité pédagogique de la petite section au CM2 et de pouvoir également apporter une agilité administrative supplémentaire à la direction qui bénéficierait d'une demi-décharge supplémentaire par semaine pour la gestion de l'école. Grâce à l'obtention fin 2023 d'une subvention Fonds vert déposée pour la rénovation thermique et énergétique de l'école Lepeltier d'un montant de 492 000 €, le regroupement nous est donc apparu comme totalement envisageable et supportable financièrement. Le Conseil d'école s'étant prononcé favorablement à ce regroupement, nos services en lien permanent avec la communauté éducative ont travaillé à l'aménagement des locaux pour que dès septembre 2024, le groupe scolaire Lepeltier puisse accueillir les enfants de l'école maternelle Vira Souleù. Les travaux se réaliseront en plusieurs phases, ils ont d'ores et déjà commencé avec la rénovation du tapis de la cour du haut qui sera dédiée à l'école maternelle avec l'installation de jeux adaptés. Tous les aménagements nécessaires à l'accueil des élèves dans les meilleures conditions seront réalisés d'ici septembre 2024 avec une deuxième phase de travaux qui s'étalera jusqu'en 2025, pour qu'à terme l'école soit rénovée et autonome énergétiquement. En parallèle de la création du groupe scolaire Lepeltier, je souhaite vous parler effectivement du rééquilibrage des effectifs des écoles du centre, puisque pour pouvoir stabiliser les effectifs sur les trois écoles du centre, nous avons remanié la carte scolaire et pensé différemment les secteurs qui ont évolué depuis la dernière révision de celle-ci. En effet, nombreux étaient les secteurs qui, à proximité immédiate de Denis Delahaye par exemple, dépendaient de Lepeltier ou de Victor Asso. Ainsi, les parents ne profitent pas de la proximité géographique de l'école. La nouvelle carte scolaire qui vous est proposée vient mettre en cohérence les déplacements des familles en réattribuant certains secteurs de la carte scolaire à l'école la plus proche du domicile. Cette nouvelle carte scolaire a pour conséquence ou plutôt enfin oui, a pour conséquence la suppression effectivement d'une classe à Lepeltier, mais la création d'une classe à Denis Delahaye ce qui reste du coup, les effectifs, le nombre de classes, pardon, sur la commune, reste stable. Concernant ces changements, ils seront effectifs dès septembre 2024 aussi, avec évidemment la souplesse nécessaire pour permettre aux parents des nouveaux entrants en cas de fratrie, d'avoir le choix entre la nouvelle école de secteur ou l'école actuelle, de même en cas de passage au CP. Si vous avez des questions.

Monsieur le Maire :

Oui, madame Escalier vous avez la parole. Madame Escalier.

Madame Escalier :

Juste me faire confirmer donc, les enfants qui aujourd'hui sont à l'école Vira Souleù vont être accueillis à l'école Lepeltier donc, l'école va être vidée à Vira Souleù c'est ça ? Elle ne sera plus utilisée ?

Monsieur le Maire :

Oui.

Madame Escalier :

D'accord. Alors, est-ce qu'il y a une autre destination qui est prévue pour l'école, concernant, puisque vous avez évoqué les trois délibérations donc, je vais intervenir sur les trois si vous le voulez bien. Concernant les représentants de la commune au Conseil d'école, c'est madame Nicoletti-Dupuy qui est proposée. Vous faites beaucoup, beaucoup de choses. Vous avez, monsieur le Maire, deux enseignantes dans votre groupe. Pourquoi ne pas dispatcher ce siège sur les autres collègues et c'était, voilà, les deux questions que j'avais concernant les trois délibérations.

Monsieur le Maire :

Bien. On va vous mettre à l'aise alors sur les réponses. D'abord sur Vira Souleù, évidemment à partir du moment où, conformément comme l'a dit la Première Adjointe, à une volonté partagée avec la communauté éducative, nous venons créer un groupe scolaire qui a vocation à être un groupe scolaire exemplaire, puisque vous le savez

c'est le groupe scolaire aussi qui accueille la classe orchestre qui sera justement, qui est adossée à l'école de musique, qui sera face à notre future salle culturelle. C'est un groupe scolaire qui, comme d'autres, va bénéficier d'investissements importants et notamment en ce qui concerne Lepeltier, de travaux importants de rénovation énergétique. Donc, nous créons un groupe scolaire exemplaire et l'école Vira Souleu ne sera donc plus une école, mais cela reste dans le patrimoine communal que nous évoquons tout à l'heure et nous allons pour l'instant consolider ici, quelque chose d'intergénérationnel en cohérence avec le Relais Petite Enfance que nous avons inauguré samedi. Mais nous aurons aussi des salles qui pourront profiter aux anciens, nous avons probablement des salles qui pourront être mises à disposition d'associations, puisqu'on sait que la commune manque, compte-tenu de la vivacité de son engagement associatif, manque parfois de salle communale. Donc, nous pourrions utiliser ce lieu comme un lieu de respiration pour la vie communale, associative, intergénérationnelle en cohérence avec l'ensemble des équipements publics. Pour ce qui concerne ce que vous disiez tout à l'heure, c'est-à-dire la désignation, oui vous dites que la Première Adjointe fait beaucoup de choses. Effectivement, notre priorité c'est l'éducation donc, je le dis souvent cela n'est pas un hasard si la Première Adjointe est en charge de l'éducation parce que l'éducation au-delà de l'entretien des bâtiments communaux eh bien, on considère que c'est la priorité absolue de notre société, que beaucoup des maux de la société seraient sans doute évités, si l'ensemble des citoyens était plus éduqué, ou mieux éduqué, ou trouvait mieux leur place dans la société. C'est la responsabilité absolue que nous avons de faire en sorte que tous petits trinitaires, eh bien soient accompagnés du mieux possible par l'ensemble des pouvoirs publics, pour demain trouver sa place dans la société. Donc, c'est notre priorité et la Première Adjointe est en charge de l'éducation donc, bien entendu dans les Conseils d'école, elle a vocation à être désignée. Quant au lien que vous dites entre la profession des gens et leur désignation, comme je vous le disais au contraire, il faut savoir séparer les choses. Effectivement, nous avons, nous sommes fiers d'avoir dans notre équipe des enseignantes, retraitées ou en activité. Quand vous êtes en activité, cela n'est pas simple, je ne veux pas parler à la place de nos élus, mais qui nous le disent voilà, quand vous travaillez parfois ce n'est pas simple de vous rendre disponible pour un Conseil d'école. Donc, effectivement certaines de nos collègues nous ont fait savoir qu'elles n'étaient pas disponibles pour cela. Mais par contre, nous avons une commission éducation qui travaille activement justement pour que nous nous appuyons et je vous remercie de rendre hommage à la présence dans nos rangs, d'enseignants, pour que nous nous appuyons sur ces compétences et sur la richesse que représente la présence de hussards de la République comme on dit dans notre équipe, pour travailler au sujet d'éducation avec nous. Y a-t-il d'autres observations. S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport.

DELIBERATION N°9 - Création du groupe scolaire Lepeltier

Monsieur le Maire :

Alors d'abord la délibération n°9 concernant la création du groupe scolaire Lepeltier qui, je le rappelle, a fait l'objet d'une adhésion de la communauté éducative en Conseil d'école. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

030303030303

DELIBERATION N°10 - Désignation des représentants de la commune aux conseils d'école

Monsieur le Maire :

La délibération n°10 concerne la désignation des représentants de la commune aux Conseils d'école que vous n'avez pas vraiment évoqué. Oui c'est ça c'est moi qui la présente donc nous proposons deux élus et donc c'est donc, Madame Rosalba Nicoletti-Dupuy et madame Sabrina Missud-Guillet que nous proposons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 2

~~~~~

## **DELIBERATION N°11 - Modification géographique de la carte scolaire**

### **Monsieur le Maire :**

La délibération n°11 concernant la modification géographique de la carte scolaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil :

**Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

~~~~~

DELIBERATION N°12 - Tarification de la restauration scolaire et du temps méridien

Monsieur le Maire :

La délibération n°12 concerne la tarification de la restauration scolaire et du temps méridien. Vous avez la parole madame la Première Adjointe.

Madame Nicoletti-Dupuy :

Alors, effectivement aujourd'hui, nous vous présentons cette délibération. Alors que la plupart des communes ont dès 2022, révisé leur tarification de restauration scolaire, notamment en raison de l'inflation, de l'augmentation des coûts des fluides et des salaires, la collectivité, depuis 2021, n'a pas augmenté ses tarifs. Malgré cette augmentation que nous vous proposons, la commune maintient tout de même la prise en charge de la restauration scolaire à hauteur d'environ 40 %. Pour rappel, le coût du repas chargé c'est-à-dire y compris les frais de personnel, est d'environ 9 € par enfant. Le coût du repas facturé par le prestataire est aujourd'hui de 3,16 € pour la maternelle et 3,79 € pour l'élémentaire. Il s'agit uniquement du coût du repas facturé par le prestataire à la commune. Aujourd'hui comme demain, la tarification restera progressive en fonction du coefficient CAF avec le maintien d'un tarif plancher et d'un tarif plafond. Les tarifs qui vous sont présentés sont les suivants : ils seront compris pour les maternelles entre 2,65 € et 3,60 € et pour les élémentaires entre 2,95 € et 3,90 €, ceci incluant la part animation. Excusez-moi, j'ai une feuille qui me manque. Précédemment pour rappel, les tarifs étaient situés entre 2 € et 3 € pour les maternelles et entre 2,20 € et 3,30 € pour les élémentaires. De même, il y a une légère modification qui est appliquée pour les régimes spéciaux monégasques et MSA ainsi que sur les élèves scolarisés à La Trinité sous dérogation scolaire. Je rappelle que malgré cette augmentation, les tarifs trinitaires restent en deçà de nombreuses communes des alentours. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci madame la Première Adjointe. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Alors, effectivement les tarifs n'avaient pas été augmentés depuis 2021 donc, là vous nous proposez 60 centimes d'augmentation : 10 centimes pour les denrées alimentaires, 50 centimes pour le personnel. Vous allez dire que je ne comprends rien, comme à votre habitude. Je comprends très bien que la reprise de compétences pour le coup, il y a un impact. Alors, les salaires augmentent. Très bien, mais là il y a une grosse partie qui concerne les postes d'animateur sur le temps périscolaire et méridien. Donc, si l'augmentation n'avait concerné que l'augmentation des denrées alimentaires, on vous aurait suivi, mais là, on votera contre.

Monsieur le Maire :

Bien, libre à vous. Comme l'a dit la Première Adjointe, nous restons dans tous les cas de figure, même au tarif le plus cher, à moins de 4 € par repas donc effectivement, nous nous situons plutôt dans la fourchette basse

des communes et par ailleurs, ce sujet n'a rien à voir avec la récupération de compétences, mais les augmentations sont seulement liées évidemment à la fois, évidemment pour ce qui concerne les repas à proprement parler à l'inflation sur les produits alimentaires que vivent durement tous nos concitoyens et ils savent ce que c'est et c'est aussi pour cela que cela n'est pas inutile de pouvoir faire manger pour moins de 4 € des enfants là où quand ils ne restent pas à la cantine évidemment, cela n'est pas à ce prix qu'on arrive à boucler un repas. Et pour ce qui concerne évidemment les ressources humaines eh bien, évidemment comme vous le savez là aussi, les augmentations qui existent dans la rémunération des agents publics, évidemment ont un impact, mais que nous maîtrisons puisque nous l'avons expliqué dans le budget et que voilà, notre budget communal continue sa trajectoire positive.

Madame Nicoletti-Dupuy :

Oui juste un petit élément ce n'est pas calculé avec 10 centimes, 50 centimes, il y a aussi ces changements parce qu'il y a le changement du mode de calcul de la CAF comme c'est précisé dans la délibération, qui ne prend plus en compte 1h30 mais 2h00.

Madame Escalier :

Il y a la différence dans votre délibération, 10 centimes et 50 centimes, c'est pour cela que j'en parle.

Madame Nicoletti-Dupuy :

Mais ce n'est pas calculé comme ça en fait, voilà.

Madame Escalier :

En tout cas, ça l'est écrit.

Monsieur le Maire :

Bien, tout cela est un peu technique, mais en tous les cas pour les Trinitaires c'est assez clair et effectivement nous assumons aussi de ne pas faire reposer seulement sur les contribuables, ces augmentations qui concernent des usagers, tout en maintenant évidemment un plafond. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 2

Abstention : 0

COCOCOCOCO

DELIBERATION N°13 – Communication du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'année 2022

Monsieur le Maire :

La délibération n°13 concerne la communication du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'année 2022 donc, c'est un rapport qui doit faire l'objet d'une communication et donc, d'une prise d'acte et non pas d'un vote. Nous avons tout à l'heure commencé à évoquer ensemble différents sujets donc, je me contenterai peut-être de donner quelques points majeurs et extrêmement concrets de notre action métropolitaine pour La Trinité. Je dis notre action volontairement parce que dans le passé, on n'a peut-être pas suffisamment cherché à faire en sorte que quand on parle de la Métropole, on puisse dire nous. Aujourd'hui compte tenu de notre implication pour compter et compte tenu de l'action concrète et de l'investissement financier concret de la Métropole pour le territoire de La Trinité, je crois qu'on peut, très à l'aise, dire nous. On peut dire nous, quand on regarde ce projet que j'évoquais tout à l'heure, de sécurisation, d'embellissement de la ville. Hier, j'attirerais l'attention sur ce lavoir qui est au bord de la piste cyclable, qui est face au chemin de l'arbre, je l'ai appelé lavoir Sainte-Anne parce qu'on n'est pas loin du quartier Sainte-Anne et que l'arrêt de bus s'appelle Sainte-Anne, mais les plus trinitaires de la « trinitude » m'ont rappelé qu'on l'appelait plutôt lavoir du quartier de l'arbre. Toujours est-il que là où les passants souvent avaient complètement oublié qu'il y avait un lavoir, les passants en fait, c'est-à-dire les gens qui fondaient en voiture

devant dans ce paysage dégradé, aujourd'hui, eh bien, on constate et je salue nos services parce que pour le coup sur le lavoir à proprement parler, ce sont nos services communaux qui ont travaillé pour le rénover sous la houlette évidemment de nos élus et notamment de notre élu en charge des travaux, Christophe Bosio. Nous avons rénové entièrement ce lavoir, requalifier le paysage évidemment cela peut apparaître comme un détail, mais cela s'inscrit dans ce paysage d'entrée de ville où comme vous le voyez nous plantons des arbres, nous avons planté près d'une centaine d'arbres d'ores et déjà en pleine terre. Nous plantons des oliviers, nous planterons des orangers, des citronniers, nous planterons toutes sortes d'arbres pour requalifier le paysage urbain. Nous mettons des trottoirs là où il n'y en a pas, nous développons effectivement une piste cyclable qui fait rigoler, mais de moins en moins parce que chaque jour je vois de plus en plus de vélos, de piétons, de trottinettes, d'usagers de cet espace agréable de promenade. Donc, ça évidemment c'est ce qui est de marquant dans l'investissement de requalification. J'ai parlé tout à l'heure de ces 1 million d'euros pour l'enlèvement de ce remblai, là c'est un sujet de sécurisation, de prévention des risques. Il se trouve que c'est ma délégation de Vice-Président à la Métropole que de travailler sur la prévention des risques et donc, évidemment quand on enlève un remblais, on protège nos concitoyens. Il y a des choses qui se voient moins comme l'action sur les réseaux, les réseaux d'eaux pluviales, les réseaux d'eau potable, les réseaux d'assainissement, tous ces travaux qui se font en souterrain qui créent des nuisances, qui nous embêtent quand il y a un feu d'alternat etc., on a tendance à pester, moi le premier, mais une fois que c'est fait, eh bien on est bien content parce qu'on prépare l'avenir pour 30 ans, pour 40 ans et on sécurise et on enrichit le patrimoine communal. Il y a évidemment le sujet des transports. J'ai parlé du tramway, nous travaillons aussi à améliorer en permanence les déplacements intercommunaux en créant une nouvelle navette. Alors là aussi, cela n'est jamais simple et il faut travailler en permanence et remettre l'ouvrage pour le reconsidérer. Mais là aussi, nous travaillons sur les transports et donc voilà, ce sont les quelques points sur lesquels je voulais insister dans la présentation de ce rapport d'activité de la Métropole et effectivement, aujourd'hui la Métropole est pour nous un levier majeur d'action sur des compétences qui sont d'envergure métropolitaine. Quand on parle de voirie, quand on parle de transport, quand on parle de gestion de l'eau eh bien, évidemment ce sont des sujets qui ne peuvent pas se gérer à l'échelle communale et donc, c'est normal qu'ils soient gérés par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale et c'est heureux que désormais nous tenions notre rang au sein de cet établissement de coopération intercommunale qu'est la Métropole. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier.

Madame Escalier :

Alors, un document rempli d'études partielles certainement coûteuses, alors un peu à l'image peut-être de l'affaire qui éclabousse actuellement la Métropole sur les affaires de détournement de fonds publics et des travaux de reconstruction des vallées de la Vésubie et de la Tinée. Peut-être qu'en fin de Conseil, monsieur le Maire, j'aimerais bien échanger avec vous pour avoir votre position par rapport à cette affaire donc, voilà si vous en êtes d'accord. A la lecture du document...

Monsieur le Maire :

Non, madame Escalier, je vous arrête tout de suite.

Madame Escalier :

Pourquoi ?

Monsieur le Maire :

Evidemment, je ne m'exprimerai pas en séance du Conseil municipal sur une affaire avec une enquête en cours.

Madame Escalier :

Je viens de vous dire à la fin du Conseil.

Monsieur le Maire :

Je vous demanderai s'il vous plaît, de respecter...

Madame Escalier :

Je ne vous demande pas de..

Monsieur le Maire :

... voilà là aussi les règles de base...

Madame Escalier :

Oui, oui. Bien sûr.

Monsieur le Maire :

... de notre République sur ces sujets.

Madame Escalier :

Je ne vous demande pas d'en parler en Conseil. Voilà.

Monsieur le Maire :

Continuez, si vous voulez bien.

Madame Escalier :

Donc à la lecture du document, seulement deux actions extraordinaires, c'est-à-dire hors obligations qui concernent notre ville : le curage du réseau pluvial du canal André Mure et le projet de découverte du Laghet. Vous conviendrez que ceux-ci ne sont pas à la hauteur des travaux entrepris à Nice, Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer, des villes qui bénéficient très largement d'investissements métropolitains laissant aux autres communes des cacahuètes. Il serait intéressant d'avoir d'ailleurs, le détail par communes des investissements et des travaux effectués et ainsi que les montants. Alors vous allez me parler du tram, du tram, du tram. Nous verrons lorsque le premier coup de pioche sera mis dans notre commune et je parle de notre commune et pas en face, de l'autre côté du pont Anatole France. Je n'attends que cela d'être étonnée. Je reviens sur le second projet qui est la découverte du Laghet et qui nous questionne. Alors le vallon avait été recouvert pour prévenir des risques de crues sur les zones les plus urbanisées du centre-ville. Les plus anciens d'entre nous ont en mémoire les deux crues de 74 et de 81 qui ont fait des dégâts considérables. Dans le rapport de la Métropole, il est indiqué que c'est pour, donc cette découverte, créer de l'espace public perméable, végétalisé, récréatif afin d'éviter les îlots de chaleur. Bon pourquoi pas même s'il nous semble que cela relève beaucoup plus de la cosmétique ou de l'opportunisme puisque le Laghet est sec au moins 300 jours par an. Alors vous allez me dire que je peux pas dire : d'un côté il faut prévenir des crues et il est sec 300 jours par an et pourtant, c'est la réalité de notre territoire méditerranéen où on voit bien les pluies torrentielles qui s'amplifient d'année en année et il suffit d'une fois pour que la catastrophe arrive. Alors plutôt que de découvrir le Laghet et voilà, s'il faut préserver dans votre cadre, dans votre rôle de Vice-Président Métropolitain vous avez parlé de prévention tout à l'heure, peut-être en amont du Laghet prévoir des zones de bassin avec des rétentions, cela permettrait aussi peut-être voilà, de limiter les dégâts si d'aventure il devrait y en avoir. Au Figour par exemple, plutôt que de délivrer des permis de construire dans son secteur et urbaniser encore les derniers espaces de végétation qui restent à proximité du cœur de ville. Alors, je vous remercie s'il vous plaît de bien vouloir nous éclairer sur ce projet de découverte, s'il est toujours d'actualité. Qu'elles sont ses limites et nous dire qu'elles seront les incidences sur la couverture actuelle qui est la contre-allée du boulevard François Suarez et les 150 places de stationnement qui la compose.

Monsieur le Maire :

Merci. Alors pour répondre aux différents points : D'abord, je viens de présenter des éléments extrêmement concrets et factuels d'investissement que vous ne sauriez qualifier de « cacahuètes ». Si 4 millions d'euros pour vous, c'est des cacahuètes, il me semble que vous êtes un peu déconnectée des réalités de nos concitoyens et si vous regardez, mais j'ai presque honte de le dire, parce qu'évidemment le plan pluriannuel d'investissement métropolitain, c'est une enveloppe globale qui ensuite se répartie entre les différentes communes ; ce que je peux vous dire et vous vérifierez les chiffres si vous voulez par vous-même, c'est que La Trinité est plus que bien lotie dans la répartition de ce plan pluriannuel d'investissement et que 4 millions d'euros dans ce plan

pluriannuel d'investissement, c'est loin d'être des cacahuètes, madame Escalier. Pour le tram, puisque vous semblez ironiser là aussi, bon, lorsque vous étiez dans la majorité non seulement vous n'avez rien fait pour le défendre, mais en plus je me souviens que vous étiez contre. Bref, en tous les cas ce que je voudrais vous dire, très factuellement, vous dites : j'attends le premier coup de pioche. Moi, je vais vous donner deux exemples très marquants, deux exemples très concrets du fait que ce projet avance concrètement. Le premier est aux portes de la commune et le deuxième est dans la commune. Aux portes de la commune, vous avez dû voir que la station-service du pont Garigliano avait été démantelée. Est-ce que vous croyez qu'une activité aussi lucrative pour l'entreprise qui l'exploite aurait été démantelée, si le projet était hypothétique. Eh bien non, elle a été démantelée parce que c'est par là que le tramway traversera une première fois le Paillon avant de le retraverser au pont Anatole France avec la première station trinitaire au pont Anatole France, au rond-point des Amis de la Liberté. Voilà un élément extrêmement factuel qui vous saute aux yeux, dès lors que vous sortez de la commune. Deuxième élément purement communal, sachez que la Métropole s'est rendue propriétaire pour 2 millions d'euros, d'un terrain situé sur la zone Anatole France qui a vocation à accueillir le parking relais du tramway sur le territoire communal. Croyez-vous que la commune, que la Métropole se rendrait propriétaire pour 2 millions d'euros d'un terrain sur la zone Anatole France, sachant que l'argent public est rare, si cela n'était pas une avancée concrète du projet du tramway. Voilà, je voulais vous rassurer sur ce point. Concernant le projet d'étude, enfin l'étude concernant la renaturation du Laghet qui s'appelle un peu imprudemment, je l'ai dit au bureau d'études, découverte du Laghet. Je veux vous rassurer, il n'y a pas de projet à court terme, ni même à moyen terme de découverte du Laghet enfin on verra bien. Ce qui est sûr c'est que le Laghet, il est ouvert depuis de nombreuses années, qu'il faudra bien un jour qu'on regarde si l'état de cette couverture nécessite d'être renforcé ou d'être entièrement remanié. Vous verrez probablement dans les mois qui viennent que ces sujets liés à l'écoulement des eaux sont extrêmement sérieux et donc, c'est la raison pour laquelle là aussi, parce que nous avons défendu bec et ongle le positionnement de La Trinité dans toutes les politiques métropolitaines, quand il s'est agi de renégocier la convention entre la Métropole et l'Agence de l'Eau, une agence nationale, là où par le passé vous et vos collègues vous regardiez passer les trains eh bien, nous, on a dit dans la convention entre la Métropole et l'Agence de l'eau, on veut que La Trinité soit regardée et donc, l'Agence de l'Eau nous a dit : vous avez un affluent du Paillon qui est couvert qui, même si effectivement, il est la plupart du temps à sec, mais quand on connaît comment évoluent les fleuves méditerranéens on ne sait jamais ce qui peut se passer. Est-ce que vous voulez qu'on fasse une étude ? Eh bien, j'ai dit oui, surtout qu'elle était entièrement payée par cette convention. Donc, vous voyez cela vous devriez aussi le mettre au crédit de l'investissement métropolitain que nous obtenons pour La Trinité. Mais évidemment, il n'y a pas de projet immédiat de découverte du Laghet, d'abord parce qu'on a besoin de ces places de stationnement et vous, vous vouliez si j'ai bien compris, mettre des parkings en souterrain sous la salle culturelle parce qu'il y a pas assez de parking. Bon, il y a des centaines et des centaines de places à proximité. Le soir, je vous invite en sortant du Conseil municipal à aller voir le nombre de places qui sont disponibles sur la couverture du Laghet et vous me direz s'il est utile qu'on dépense des millions d'euros pour construire un parking de la salle culturelle alors même que le soir il n'y a personne sur le parking, il n'y a personne sur le parking d'Auchan et que nous travaillons sur ces sujets y compris avec la direction de l'hypermarché. Donc, plutôt que de dépenser des millions d'euros pour un parking de la salle culturelle que vous réclamez et de mettre en danger un projet avec des parkings en souterrain dans un endroit où au contraire nous, on doit prévenir les risques, eh bien effectivement nous assumons de réfléchir tous azimuts. Donc soyez rassurée, il n'y a pas de projet à court terme de découverte et au contraire ces sujets, comme le tram, ceux sont des sujets dont vous pourriez être fière comme élue trinitaire du positionnement de la Métropole en notre faveur. Y a-t-il d'autres observations ?
Madame Escalier.

Madame Escalier :

Juste vous demander d'arrêter de raconter n'importe quoi. Je n'ai jamais parlé de parking souterrain sous la salle, enfin, je ne sais pas où ...

Monsieur le Maire :

Vous veniez de dire à l'instant qu'il y avait pas assez de stationnements pour la salle culturelle. Vous ne l'avez pas dit ?

Madame Escalier :

Non là je vous ai dit, je vous ai demandé ce qu'allait devenir la couverture.

Monsieur le Maire :

En parlant de la salle culturelle, tout à l'heure...

Madame Escalier :

Oui.

Monsieur le Maire :

...vous avez dit dans la discussion sur le budget qu'elle était moche...

Madame Escalier :

Oui, d'accord ok.

Monsieur le Maire :

... et qu'il n'y avait pas assez de parking.

Madame Escalier :

D'accord. Est-ce que je vous ai parlé d'un parking souterrain ?

Monsieur le Maire :

Donc, vous voulez qu'on fasse des parkings ?

Madame Escalier :

Est-ce que je vous ai parlé d'un parking souterrain ?

Monsieur le Maire :

Comment on fait alors ? Vous avez une idée de parking ?

Madame Escalier :

Est-ce que je vous ai parlé d'un parking souterrain ? Donc n'extrapolez-pas.

Monsieur le Maire :

Mais alors, où c'est que vous voulez faire un parking ? En hauteur ? Si vous ne voulez pas faire un parking souterrain peut-être que vous voulez faire un parking...

Madame Escalier :

Monsieur le Maire, peut-être que vous entendez des voix, mais je ne vous ai absolument pas parler de cela.

Monsieur le Maire :

Non, mais il faut être concret. Mais alors qu'est-ce que vous proposiez comme parking puisque vous vouliez un parking pour la salle culturelle, vous proposiez quoi comme parking, dites-le nous, quoi comme parking ? Où ça ? A quel endroit ? Dites-le nous.

Madame Escalier :

Ce n'est pas mon projet c'est le vôtre.

Monsieur le Maire :

Ah d'accord. Bon d'accord.

Madame Escalier :

Oui.

Monsieur le Maire :

Effectivement c'est le nôtre...

Madame Escalier :

Exactement.

Monsieur le Maire :

... et finalement tant mieux pour les Trinitaires.

Madame Escalier :

Donc, je n'ai pas parlé de parking souterrain.

Monsieur le Maire :

Allez, on va avancer. Il ne s'agit pas de voter puisque nous prenons acte donc, je vous propose de prendre acte que ce débat a eu lieu.

Le Conseil municipal prend acte. Aucun vote n'est suscité.

OB OB OB OB OB OB

DELIBERATION N°14 - Instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Monsieur le Maire :

Nous enchaînons, il s'agit ensuite dans la délibération n°14 que va nous présenter madame Fabienne Bermond, Conseillère municipale déléguée au personnel, de l'instauration d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Vous avez la parole madame la Conseillère.

Madame Bermond :

Merci monsieur le Maire. Donc, mes chers collègues, je vous propose le principe et les montants de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire. Il vous est proposé d'autoriser la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale. Cette prime peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 1^{er} janvier 2023, employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023, dont la rémunération brute ne dépasse pas 39 000 € sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 déduction faite de la GIPA et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées. La commune souhaite faire bénéficier ses agents de ce dispositif instauré par l'État, voilà. Tel est l'objet de cette délibération.

Monsieur le Maire :

Merci Madame Bermond, merci d'avoir travaillé avec nos agents communaux puisqu'évidemment cette trajectoire enfin, en tout cas cette décision, a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité lors de notre Comité Technique, comme d'ailleurs les autres mesures que nous proposerons. J'en profite pour dire que nous avons accueilli effectivement ce matin, le ministre de la Fonction publique, la porte en face dans notre guichet France services qui est venu saluer notre action en terme de déploiement de services publics et de sécurisation de ces services publics et qui, à cette occasion, a pu échanger brièvement, mais avec une délégation des représentants syndicaux, des agents communaux qui évidemment, ont fait savoir fermement leur position, mais avec qui nous avons pu échanger sur la mise en œuvre de cette mesure importante que nous assumons. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je la soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

OBBOBBOBBOB

DELIBERATION N°15 - Revalorisation des titres-restaurant

Monsieur le Maire :

La délibération n°15 concerne la revalorisation des titres restaurant. Madame Bermond.

Madame Bermond :

Merci monsieur le Maire. Alors, conformément à la trajectoire définie en 2022, la commune souhaite améliorer le pouvoir d'achat des agents communaux en augmentant petit à petit sa participation au montant de la majoration accordée pour 2025 aux titres-restaurant. Il vous est donc proposé à compter du 1^{er} janvier 2025, de réévaluer la valeur faciale du titre-restaurant au montant de 8,60 € par titre, d'autoriser la collectivité à prendre en charge un montant de 4,40 € et 4,20 € à prélever mensuellement sur le bulletin de rémunération de chaque agent adhérent et de conserver inchangées les autres dispositions relatives au nombre et modalités d'attribution des titres-restaurant.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

OBBOBBOBBOB

DELIBERATION N°16 - Revalorisation de la participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation pour les agents communaux

Monsieur le Maire :

La délibération n°16, madame Bermond.

Madame Bermond :

Alors là, il s'agit de la participation des collectivités pour la participation santé. Donc, la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire au risque santé de leurs agents s'imposera à compter du 1^{er} janvier 2026. Conformément à son engagement et à sa volonté d'améliorer le pouvoir d'achat des agents de la commune, la commune souhaite améliorer déjà à partir du 1^{er} janvier 2025, la participation en santé en faveur de tous les agents ayant un contrat ou adhéré à un règlement qui aura été préalablement labellisé, soit d'augmenter de 2 € par mois la participation en santé pour tous les agents de la collectivité, de maintenir les majorations sociales et enfants déjà instaurées préalablement. La commune a donc anticipé l'obligation réglementaire de fixer le montant minimum de la participation complémentaire santé à 15 € par agent pour l'année 2026 en l'atteignant dès 2025. Tel est l'objet de cette délibération.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

OBBOBBOBBOB

DELIBERATION N°17 - Mise à jour du tableau des emplois permanents de la Ville

Monsieur le Maire :

La délibération n°17, madame Bermond qui concerne le tableau des emplois permanents de la Ville.

Madame Bermond :

Tout à fait. Donc, vous avez tous eu le tableau des emplois permanents pour la Ville. Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée. Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts, budgétairement pourvus ou non, classés par filière, cadre d'emploi et grade et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Il est donc proposé au Conseil municipal de mettre à jour le tableau des emplois permanents de la Ville.

Monsieur le Maire :

Merci madame Bermond. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier, vous avez la parole.

Madame Escalier :

Lors de la commission j'avais évoqué, enfin nous avons trouvé que le tableau n'était pas assez parlant. En fait, il manque de détails. On relève les 311 agents, selon le tableau il est stipulé qu'ils sont tous à temps complet, c'est du 35h, on ne sait pas si ce sont des vacataires ou des titulaires, si ce sont des emplois à temps complet, temps partiel ou incomplet. Donc, j'avais demandé s'il était possible d'avoir un complément d'information. Je pensais l'avoir ce soir. Là, il nous semble que le tableau voilà, ne nous donne pas assez d'information donc, nous voterons contre.

Monsieur le Maire :

Bon simplement, même si c'est une délibération assez technique, mais pour éclairer nos concitoyens, le tableau des emplois permanents c'est un document qui vit en permanence et qui se modifie et notamment parce que quand tel agent réussit un concours, a un avancement de grade, bien entendu on ouvre un poste et on en referme un par ailleurs. Donc, c'est un sujet à la fois technique que nous essayons évidemment de mettre à jour en permanence au regard de l'évolution en fait, des besoins et des statuts de nos agents. Evidemment voilà, c'est quelque chose de mouvant auquel nous travaillons aussi avec les organisations représentatives du personnel. Si vous avez des questions précises à poser, je vous invite effectivement à nous les poser par écrit si tout ne vous a pas été apporté, mais évidemment tous les renseignements vous seront apportés. Y a-t-il ? Non pas d'autres observations. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 2

Abstention : 0

030303030303

DELIBERATION N°18 - Attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service

Monsieur le Maire :

La délibération n°18 concerne l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier, vous avez la parole.

Madame Escalier :

Alors c'est une délibération, c'est une obligation donc, sans remettre nullement votre travail en doute monsieur le DGS, on reste sceptique sur la nécessité primordiale de service. Autant pour le chef de police municipale qui bénéficiait à l'époque d'un logement de fonction, on ne discute pas, l'insécurité tape à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, mais vous conviendrez qu'il est quand même rare de discuter des finances ou de l'urbanisme à 3h du matin avec le DGS. Néanmoins, voilà c'est une obligation réglementaire, nous allons voter

pour. Est-ce qu'il est juste possible de savoir si c'est un logement issu du contingent communal ? Est-ce que cela relève du privé ou est-ce que cela fait partie des logements sociaux ou qui nous sont attribués dans le cadre des attributions de logement merci.

Monsieur le Maire :

Alors très précisément effectivement vous le dites, la nécessité absolue de service pour un Directeur général des services correspond à un usage extrêmement fréquent. Je me permets de vous corriger lorsque vous semblez sous-entendre que les missions du Directeur général des services ne pourraient concerner en urgence que l'urbanisme ou les finances. On a cité tout à l'heure, les deux week-ends difficiles que nous avons vécus et d'inquiétude, de vigilance orange, je peux vous dire que nous étions avec le Directeur général des services au téléphone en permanence jour et nuit parce que le rôle d'un Directeur général des Services c'est de coordonner l'ensemble des actions de tous nos services et puis chacun sait la mission, la nécessité absolue de service qui va avec cette fonction. Pour répondre à votre deuxième question, je vous confirme qu'il ne s'agit ni d'un logement que nous irions chercher dans le privé, ni d'un logement social, mais plutôt d'un logement qui appartient à l'escarcelle de la commune, voilà. Evidemment, je ne vais pas révéler publiquement l'adresse du Directeur général des services. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

BOBOBOBOBOBO

DELIBERATION N°19 - Emprunts communaux

Monsieur le Maire :

La délibération n°19 concerne les emprunts communaux, monsieur l'Adjoint aux finances, même si nous les avons évoqués.

Monsieur Genieys :

Monsieur le Maire oui, alors donc, dans le cadre du financement des travaux de la salle culturelle, nous avons consulté plusieurs banques et organismes bancaires. On a maintenant le choix de le faire de façon très, très sereine et d'aller au mieux-disant. La banque du territoire nous a fait une proposition que vous avez là, extrêmement intéressante sur la base du livret A avec une marge maximale de 0,6, cela ne sera pas, enfin c'est vraiment du maximal puisqu'on va essayer de traiter ... cela commence à être dur c'est un peu un peu tard. Donc, nous sollicitons de votre part l'obtention de cet emprunt qui a été sollicité auprès de la banque des territoires à hauteur de 1,4 million d'euros pour la réalisation de la salle culturelle.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier, vous avez la parole.

Madame Escalier :

Je vais juste expliquer pourquoi nous allons voter contre. C'est notamment par rapport aux deux prêts que vous avez effectués pour les écoles. Alors je ne sais pas si c'est volontaire ou pas, mais vous allez peut-être m'expliquer. Vous aviez l'autorisation d'emprunter jusqu'à 1,3 million d'euros sans passer par le Conseil municipal pour être plus efficace et gagner en temps. Au moment de la commission des finances, je vous avais demandé de ramener ce montant à 1 million d'euros et de convoquer la commission des finances pour au moins nous en informer puisqu'on peut convoquer la commission en 24 heures par rapport au Conseil municipal où c'est plus long. Donc, cela avait été acté, c'était convenu et de manière un peu détournée, vous aviez besoin de 1,6 million d'euros pour faire les travaux dans les écoles et vous avez fait deux emprunts à 800 000 € auprès de la Banque des Territoires et du Crédit Mutuel. Pourquoi vous me dites non ?

Monsieur le Maire :

Non mais c'est pas pour ça, on vous laisse finir et puis je répondrai.

Madame Escalier :

Donc, je voudrais juste savoir si c'est une manière détournée de ne pas mettre en pratique ce qui avait été acté à ce moment-là ? On a trouvé la manœuvre un peu... voilà.

Monsieur le Maire :

Mais, écoutez madame Escalier, votre raisonnement, excusez-moi de vous dire qu'il ne tient pas, parce que si nous cherchions à nous soustraire à la commission des finances, nous n'emprunterions pas là, pour un montant beaucoup plus important qui, effectivement nous oblige à passer devant le Conseil municipal. Donc, ce que vous semblez suggérer de non-transparence, au contraire nous l'assumons totalement dans une transparence.

Madame Escalier :

Vous avez 1,6 million pour les écoles. C'est pour ça.

Monsieur le Maire :

En fait, la seule raison, madame Escalier si vous voulez comprendre, la seule raison comme on vous l'a expliqué déjà, c'est qu'effectivement la situation financière redressée de la commune fait qu'aujourd'hui les banques nous prêtent très facilement à des taux très avantageux. Je ne voudrais pas que nous fanfaronnions.

Madame Escalier :

Trop tard.

Monsieur le Maire :

Mais je peux vous dire que contrairement à ce qui se passe malheureusement pour les particuliers, malheureusement pour les entreprises, il n'y a pas une semaine monsieur l'Adjoint aux finances, je parle sous votre contrôle, où une banque ne vient pas taper à notre porte pour nous demander si on ne veut pas emprunter tellement effectivement, nous sommes bien notés, fiables et redressés. Donc, effectivement on saisit les opportunités comme elles se présentent, effectivement et donc, parfois c'est tel montant à tel taux et on se dit eh bien, tiens il faut le faire et donc, c'est un seuil qui ne nous oblige pas à passer en Conseil municipal et donc, effectivement on essaye comme on s'y était engagé de convoquer la Commission des finances . Parfois c'est un montant plus important avec un taux comme c'est le cas ici, particulièrement intéressant et donc, évidemment on assume en toute transparence et au contraire on est fier de le présenter au Conseil Municipal parce qu'il n'y a pas beaucoup, encore une fois, de communes qui peuvent souscrire à des emprunts tout en désendettant globalement la commune pour enrichir le patrimoine communal ; parce qu'on ne fait pas, nous, comme c'était fait précédemment excusez-moi d'y revenir, mais des emprunts destinés à financer le fonctionnement de la Ville ; parce que je parle sous votre contrôle Monsieur l'Adjoint aux finances, mais dans le passé on était à une situation où en fait, on empruntait pour payer les salaires des agents communaux. Bon aujourd'hui, nous, on emprunte uniquement pour investir, pour s'enrichir, pour enrichir le patrimoine communal. Voilà pourquoi nous sommes très, très, très à l'aise pour discuter en Conseil municipal, en commission des finances et publiquement sur les emprunts communaux. Le temps passe, mais je ne crois pas que ce soit un besoin d'en rajouter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 2

Abstention : 0

080808080808

DELIBERATION N°20 - Signature d'un protocole transactionnel entre l'indivision Balbiano, la société Fabemi Provence et la commune

Monsieur le Maire :

La délibération n°20 concerne la signature d'un protocole transactionnel entre l'indivision Balbiano, la société Fabemi Provence et la Commune. Alors, je vais essayer d'expliquer les choses de la façon la plus claire possible, sous le contrôle de nos services. Je salue la présence de nos services au plus haut niveau qui compléteront, me compléteront à l'oreille si je ne suis pas suffisamment précis. Bon, sur le site Balbiano que les Trinitaires connaissent bien au fin fond de la Fuon Santa, il y a ce site industriel connu et ancien qui est aujourd'hui exploité par une société qui s'appelle Fabemi et il se trouve que nous sommes là-bas sur des terrains qui sont potentiellement à risques en terme de glissements et que des éléments préoccupants se produisent à cet endroit-là qui nécessiteront probablement des sécurisations. Il se trouve que la Commune est propriétaire sur le site de plusieurs hectares de terrain naturel boisé qui ne pourront jamais faire l'objet d'aucun projet de constructibilité, jamais aucun, parce qu'ils sont en zone naturelle à risques qui donc, ont une valeur vénale dérisoire et pour faire simple, plutôt que de nous trouver impliqués dans une situation judiciaire complexe qui concerne essentiellement l'activité industrielle et son propriétaire, la Commune propose de céder les terrains dont elle est propriétaire à proximité immédiate pour que les industriels et propriétaire privés fassent leur affaire de cette situation afin d'annihiler le risque financier pour la Commune et tout cela n'a évidemment aucun impact. J'ai défendu tout au long du Conseil municipal, la nécessité de renforcer le patrimoine communal, c'est quelque chose qui nous occupe au quotidien, mais là il s'agit de terrains qui sont abrupts comme ça, entièrement naturels, à risques et qui ne pourront faire jamais l'objet d'aucun projet pas même d'ailleurs pour le site industriel. Ce sont là, seulement des espaces naturels. Voilà globalement de quoi il est question dans cette convention que je vous propose de signer pour sécuriser les intérêts de la Commune et les défendre. Y a-t-il des observations. S'il n'y en a pas je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

OOOOOOOO

DELIBERATION N°21 - Modification de la tarification et de la réglementation de l'occupation du domaine public

Monsieur le Maire :

La délibération n°21, elle concerne la tarification et la réglementation de l'occupation du domaine public et donc, je vais passer la parole à monsieur le 2^{ème} Adjoint en charge de la sécurité, de la citoyenneté, de la laïcité et donc, de l'ordre public. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint.

Monsieur David :

Merci monsieur le Maire. Bon il est tard, on va faire court. Chers collègues, je vous propose d'adopter une modification du règlement de voirie et d'occupation du domaine public communal sur la réactualisation réglementaire et tarifaire dont vous avez le détail en annexe. L'essentiel à retenir : pas d'augmentation des tarifs pour les vignettes de stationnement des riverains trinitaires, ni pour les stands des marchés. Le tout est de favoriser la vie en centre-ville, voilà chers collègues.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Certainement que cela a dû vous revenir donc, vous savez de quoi je vais parler. Donc, sur la tarification pas de difficulté. Je reviens sur l'article 15 de votre règlement de voirie. Je l'ai dit ici, ce n'est pas pour mettre le commerce en difficulté monsieur le Maire, avant que, non, mais vous avez donné une autorisation administrative alors que dans votre propre règlement, il est stipulé que les vérandas ne doivent pas être fixées en façade et au sol. Donc, je vous ai au moment de la commission des finances, j'en ai fait l'observation et je reçois, nous recevons le nouveau règlement avec la suppression, voilà, un peu, alors je ne vais pas dire en

catimini mais presque, des deux lignes qui portent à discussion. Donc, je voudrais s'il vous plaît que vous vous expliquiez sur le fait d'avoir donné une autorisation alors que vous n'avez pas appliqué votre propre règlement.

Monsieur le Maire :

Alors madame Escalier, je vous vois sur les tribunes politiques de la campagne des européennes et ce que j'entends, ce que j'entends c'est que votre camp passe son temps à déplorer la norme, la réglementation contraignante en tout domaine et notamment pour les agriculteurs et à certains égards, évidemment parfois le bon sens nous commande aussi de critiquer cette excessive recherche de la norme. Et voilà que je vous retrouve à La Trinité, alors que j'ai constaté aussi, parce qu'on me l'a rapporté, que complaisamment vous alliez faire des photos de tel ou tel rideau baissé du commerce ou que vous disiez que : Ah ben, le commerce, tout était foutu à La Trinité.

Madame Escalier :

Ah, eh bien dites le contraire ! Dites le contraire sur le boulevard général de Gaulle.

Monsieur le Maire :

Et voilà que... ben on dit le contraire avec cette délibération. voilà qu'un restaurateur professionnel trinitaire qui a fait ses preuves reprend une affaire, installe un magnifique restaurant sur la place du village entre la mairie et l'église, propose quelque chose de qualitatif, ouvre au moment du carnaval, accueille des familles trinitaires et participe au dynamisme du centre-ville et du commerce et je vous le dis tout de suite, les bonnes surprises ne sont pas terminées parce que nous en aurons d'autres et vous, qu'est-ce que vous faites, vous allez chicaner une nouvelle fois en disant : Mais non, il ne faut pas qu'il accroche sa tente ! Est-ce qu'il a des vis ? Est-ce qu'il a de la colle ? Donc, effectivement il y a une réglementation. Cette réglementation vous venez de l'évoquer, c'est totalement transparent, on l'évoque en Conseil municipal. On propose de l'adapter. Je rappelle que la terrasse du restaurateur est quelque chose de précaire et révoquant. Le jour où il y a quelque chose qui ne nous va pas, on dira à ce commerçant : Ecoutez monsieur enlevez votre terrasse. Et il l'enlèvera. Mais pour l'instant on considère qu'il est de l'intérêt communal de favoriser le commerce et le développement économique. Et donc, effectivement on fait évoluer notre règlement de voirie. Si on ne l'avait pas fait, vous auriez dit : « ce n'est pas réglementaire ». On le fait publiquement au Conseil municipal et là vous allez voter contre alors peut-être ? Vous allez voter contre et alors vous irez ensuite continuer de faire des photos en disant : « le commerce à La Trinité c'est mort ». Mais et voilà un pauvre entrepreneur qui se lève l'âme pour faire vivre le commerce et vous, vous voulez le contraindre par de la réglementation. Alors il y a un moment où dans l'action publique il faut être cohérent donc, vous allez nous dire si vous êtes pour ou contre et puis voilà et on passera à autre chose. Alors qui est contre ce règlement de voirie ?

Madame Escalier :

Attendez, attendez... Non, s'il vous plaît

Monsieur le Maire :

Oui non mais parlez. Allez-y, complétez. Complétez.

Madame Escalier :

Vous avez fait une boulette. Vous avez fait une boulette cela arrive, c'est pas grave.

Monsieur le Maire :

Mais quelle boulette ?

Madame Escalier :

Mais la boulette c'est d'avoir donné une autorisation qui ne répond pas à votre règlement. Après ce n'est pas grave, c'est une erreur ça arrive à tout le monde.

Monsieur le Maire :

Madame Escalier.

Madame Escalier :

Mais oui et vous n'allez pas me reprocher de lire les documents que vous nous envoyez et de travailler le Conseil.

Monsieur le Maire :

Donc, alors ...

Madame Escalier :

Vous avez fait... ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire :

vous n'avez vraiment pas beaucoup de choses à vous mettre sous la dent ...

Madame Escalier :

Bien sûr !

Monsieur le Maire :

...pour, à 20h30 ...

Madame Escalier :

Sur le commerce du boulevard de Gaulle effectivement...

Monsieur le Maire :

mobiliser des élus, des agents publics pour embêter un commerçant trinitaire.

Madame Escalier :

Dites-moi, les agents publics c'est vous qui voulez le conseil à 18h30, d'accord. Voilà donc...

Monsieur le Maire :

Bon alors madame Escalier, d'accord

Madame Escalier :

Et ensuite il y des tas d'autres commerces...

Monsieur le Maire :

... allez on adapte le règlement de voirie.

Madame Escalier :

Eh bien voilà, c'est parfait.

Monsieur le Maire :

On assume totalement.

Madame Escalier :

Eh bien voilà, dites-le.

Monsieur le Maire :

Vous êtes contre ou vous êtes pour ?

Madame Escalier :

Mais on est pour.

Monsieur le Maire :

Très bien. Allez, on va gagner du temps. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

COCOCOCOCOCO

Monsieur le Maire :

C'était je crois la dernière délibération à l'ordre du jour. Et donc, comme madame Escalier évidemment a d'autres questions, même si je crois que beaucoup des questions que vous avez posées par écrit, nous les avons déjà évoquées. Mais je vais vous proposer là aussi en rupture totale avec le passé où dès lors qu'on posait une question c'était : « mais vous êtes hors sujet ! » Alors nous, il n'y a pas d'hors sujet donc, même s'il est 20h30 eh bien, nous allons souffrir de vous écouter. Posez les questions que vous avez à poser. Vous avez la parole madame Escalier pour le temps que vous voulez.

Madame Escalier :

Vous avez presque encore trois ans à m'entendre en face, c'est comme ça.

Monsieur le Maire :

Allez-y.

Madame Escalier :

Alors on commence par quoi, la question orale ?

Monsieur le Maire :

Comme vous voulez.

Madame Escalier :

Alors c'était concernant les travaux sur le boulevard Jean-Dominique Blanqui. Donc, il y a encore peu de temps le boulevard Jean-Dominique Blanqui était un axe de circulation doté d'une dizaine d'arbres offrant un cadre de verdure aux habitants du secteur. L'état de délabrement de la voirie ne portait pas à discussion, la santé des arbres et leur emplacement non plus. Dans le cadre de la réhabilitation voulue par vous-même, vous avez fait procéder à l'abattage de nuit de ces derniers. Selon le Code de l'Environnement et de l'article L.350-3 du...

Monsieur le Maire :

Allez-y, continuez. Vous voilà encore avec les normes, mais continuez.

Madame Escalier :

Exactement.

Monsieur le Maire :

C'est quel article alors ? Allez-y continuez.

Madame Escalier :

Ne soyez pas méprisant monsieur le Maire d'accord parce qu'un jour peut-être, cela pourrait vous revenir.

Monsieur le Maire :

Il n'y a pas de mépris.

Madame Escalier :

Les allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies ouvertes à la circulation publique constituent un patrimoine culturel et une source d'aménité en plus de leur rôle pour la préservation de la biodiversité et à ce titre font l'objet d'une protection spécifique. L'abattage intempestif d'arbres peut fragiliser les sols, dénaturer le paysage et porter atteinte à l'environnement. C'est pour ces trois raisons que la loi soumet l'abattage à autorisation afin de préserver le patrimoine végétal commun. Aussi, on voudrait s'il vous plaît avoir accès à la déclaration préalable, au permis qui a été accordé concernant et contenant le nom du prestataire, l'expertise sanitaire qui a déterminé l'état de santé des arbres et l'attestation d'affichage qui vous ont permis voilà, de faire ces travaux. Au passage il y avait 33 places, il n'y en a plus que 15.

Monsieur le Maire :

Alors madame Escalier là aussi, j'ironisais, n'y voyais aucun mépris parce qu'effectivement en fin de soirée, on peut aussi parfois plaisanter. Mais chacun sait le respect que je porte à tous les élus. La preuve c'est qu'on vous écoute encore une fois et on vous répond précisément. Donc, ce que je voulais dire avec peut-être un peu d'ironie, mais que je redis très sérieusement, c'est que l'action publique parfois souffre d'une réglementation qui parfois apparaît comme contraire à l'intérêt commun et au bon sens. Je ne plaisante pas en disant que je vous entends, au-delà de la commune, vous exprimer sur les normes excessives, le débat sur les agriculteurs a notamment, vraiment mis sur la place publique ces questions-là, etc. Donc, il faut évidemment respecter la réglementation et en même temps avoir le sens des priorités. Moi ma priorité comme maire, c'est la sécurité parce que c'est ma responsabilité absolue, vous le savez, vous le dites suffisamment souvent. Donc, ma responsabilité c'est d'assurer la sécurité des citoyens. Ces platanes implantés sur le boulevard Blanqui il n'y a pas si longtemps en fait, parce que pour en avoir beaucoup parlé y compris avec des familles qui habitent là depuis des décennies, contrairement aux platanes du boulevard Général de Gaulle qui sont effectivement, qui font partie du patrimoine structurant de toutes les routes de France voilà et on peut aimer ou pas les platanes, mais ceux du boulevard Général de Gaulle sont anciens et structurants. Ceux de Blanqui, ils n'étaient pas si anciens et surtout ils avaient été plantés en dépit du bon sens, en plein milieu de la voie qu'ils déformaient et qu'ils rendaient dangereuse. Donc, moi je ne viens pas vous raconter qu'ils étaient pas malades. Je n'ai pas l'habitude de me retrancher derrière mon petit doigt. Je vous dis pas qu'ils n'étaient malades, je vous dis qu'ils étaient dangereux, donc, on les a enlevés et on va replanter des arbres qui seront beaucoup plus adaptés, qui seront bien positionnés, qui seront plus jolis d'ailleurs sans doute et qui seront plus adaptés aussi puisque vous êtes soucieuse de la biodiversité à tout un tas de données qu'on a, où on sait maintenant quelles essences sont les meilleurs pour la préservation de la biodiversité, pour la qualité de l'air, etc. Donc, on va replanter des arbres bien positionnés qui seront là pour longtemps et qui viendront assumer leur rôle et requalifier là aussi. Voilà tout simplement l'histoire des arbres voilà et par contre sur le boulevard Général de Gaulle là où ils sont structurants eh bien, voilà, on peut aimer ou ne pas aimer, on peut déplorer ou pas les feuilles mortes, mais on laissera les arbres sur le boulevard Général de Gaulle, tout simplement. Vous voyez, il n'y a rien à cacher. Concernant les places, là aussi je me permets de vous corriger parce qu'évidemment dans le passé, il y avait sur le boulevard Blanqui des places en épis comme dans les zones périphériques, mais là on est au cœur de la ville. On est dans une zone qu'empruntent tous les jours, tous les jours vous le savez, les collégiens pour aller du collège au gymnase. Donc, tous les jours vous aviez dans le passé, des collégiens qui se frayaient un chemin sur un petit trottoir comme cela entre les feuilles mortes, les crottes de chien, les voitures qui étaient avancées plus que de raison et qui donc, rendaient impossible le trottoir. Donc, nous, effectivement on a rendu un trottoir digne et sécurisé. Et par ailleurs, comme le fait de passer de places en épi à des places longitudinales factuellement cela a diminué à cet endroit, le nombre de places. On a créé des places qui n'existaient pas sur l'allée des lucioles juste à côté pour un bilan de places équivalent, voire peut-être même deux places de plus et aujourd'hui le marquage n'est pas encore intervenu, mais on va effectivement passer ces places en zone bleue pour réserver ce stationnement aux Trinitaires et que tous les résidents qui ont besoin de stationner devant chez eux puissent, moyennant, monsieur l'Adjoint vous venez de nous parler du tarif de voirie que nous n'avons pas modifié sur cet aspect, moyennant 45 € annuels c'est-à-dire probablement le tarif le moins cher de vignette de l'univers eh bien, les résidents pourront se garer et finalement en faisant cela, on a dégagé et on va continuer de dégager des voitures ventouses, des voitures qui restaient là pendant des mois, des années. Les gens qui venaient là mettre leurs trucs parce que c'était d'une certaine manière un peu une zone de non-droit comme

toutes les zones pas assez structurées, pas assez qualifiées. Voilà ce que nous avons fait sur Blanqui. Je pense vous avoir répondu. On passe à la question suivante ? Vous avez la parole.

Madame Escalier :

Oui. Donc, j'aurai quand même les documents écrits que je demandais ?

Monsieur le Maire :

Mais vous n'aurez pas un document sur les platanes malades. On ne va pas vous inventer des histoires.

Madame Escalier :

Non, mais sur la déclaration et le permis, voilà on s'arrêtera sur cela, c'est bon.

Monsieur le Maire :

Je vous ai dit qu'on a enlevé des arbres qui rendaient la circulation dangereuse.

Madame Escalier :

Oui, oui.

Monsieur le Maire :

Je dis aussi pour que ce soit clair pour les Trinitaires, les travaux ne sont pas terminés à cet endroit puisque conformément aux obligations réglementaires, il y aura là un trottoir des deux côtés et évidemment l'enrobé va être refait là où la voie est parsemée de nids de poule, évidemment l'enrobé va être entièrement refait sur cet axe sur lequel passe des centaines et des milliers de Trinitaires chaque jour. Question suivante madame Escalier, si vous voulez bien.

Madame Escalier :

Alors la piste cyclable. Lors du dernier Conseil, vous avez évoqué la mixité de la piste cyclable, en y regardant de plus près en fait, c'est interdit dans le code de la route aux piétons de marcher sur la piste cyclable qui est une chaussée réservée uniquement aux cycles. Alors le cheminement mixte est autorisé sous la responsabilité de la commune en appliquant une limite détectable et repérable pour les utilisateurs, à savoir les vélos et les piétons. Alors on a statué en Conseil municipal sur la création de la piste, mais cela n'a pas été le cas sur la modification d'utilisation que vous préconisez, ce qui engage la responsabilité de la commune. Donc, encore une fois pour ne pas rester en dehors de l'illégalité, on vous propose et on vous demande la possibilité de délibérer sur le choix de la mixité ou pas de la piste cyclable et qui entraîne donc, la responsabilité de la commune en cas d'incidents entre un piéton et un vélo et si le choix de la mixité est validé, nous vous demanderons de procéder aux aménagements nécessaires avec la séparation ou un revêtement différent pour que cela soit bien identifiable par les différents usagers et éviter les problèmes de cohabitation.

Monsieur le Maire :

Alors madame Escalier, je pense que vous avez dû quand même aller sur place et constater que sur l'immense majorité du parcours de cette piste cyclable, il y a à côté, un trottoir où on peut cheminer. D'abord, je vous rappelle que nous sommes toujours en travaux donc, la piste cyclable elle n'est pas terminée donc, on consolidera les choses à la fin. Mais sur l'immense majorité, notamment devant le lavoir que j'évoquais tout à l'heure, juste à côté il y a un cheminement piéton donc, vous pouvez faire du vélo et puis marcher à côté. Et j'invite d'ailleurs fortement les Trinitaires qui ne l'ont pas encore fait, ceux qui cheminent sur cet axe- là, plutôt que de marcher du côté du trottoir existant, à ne pas hésiter à traverser pour cheminer à cet endroit-là. Ils découvriront des perspectives que moi-même je n'avais pas en tête. Récemment les sommets étaient enneigés, quand vous étiez sur ce cheminement en direction du rond-point des Amis de la Liberté, vous aviez face à vous le Mercantour enneigé, sur le côté un talus qui avant était le talus de la SNCF minable, qui aujourd'hui apparaît comme vraiment un cheminement paysager et puis vous rencontrez le lavoir et puis vous rencontrez les croix votives, voilà. Donc, cela va réellement de plus en plus être un espace de promenade. Je ne le dis pas en plaisantant et d'ailleurs vous le constatez comme moi, tous les jours il y a davantage de gens qui marchent dessus qui poussent des poussettes...

Madame Escalier :

Sur Suarez ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire :

Alors donc, sur l'immense majorité du parcours il y a ce cheminement piétonnier. Il y a deux endroits où il n'y est pas. Deux endroits où il n'y a jamais eu de cheminement piétonnier. Le premier, il est situé le long du Pôle Emploi pour faire simple, c'est-à-dire entre le parking de Pôle Emploi et ensuite globalement, le Pôle Emploi justement donc, où là il y avait un petit morceau là, ni fait ni à faire, sur lequel jamais personne ne pouvait marcher et nous avons transformé cela en espace partagé. Le deuxième endroit, c'est le long de l'école Lepeltier entre la Place Pasteur et la rue Scoffier, où là pareil, anomalie totale dans un centre-ville, il n'y avait pas de cheminement piétonnier. Pour marcher à cet endroit-là, il fallait marcher sur un parking, la fameuse couverture du Laghet. Est-ce que c'est normal au cœur du cœur de ville historique pour aller de l'école à l'école de musique, au jardin de Tagnati, pour circuler dans le centre-ville, il n'y avait pas de cheminement piétonnier. Donc, nous avons créé cet espace partagé. Je vous garantis qu'évidemment nous assumons totalement la réglementation autour de cet espace partagé et d'ailleurs la limitation sur cette zone est à 20 km/heure, ce qui probablement dissuade certains cyclistes qui se croient au tour de France, d'emprunter la piste cyclable. Bon il se trouve qu'effectivement la législation ne nous oblige pas, enfin ne nous permet pas d'obliger les cyclistes à emprunter la piste cyclable là où elle y est, cela peut paraître absurde, mais on ne peut pas le faire, bon. Mais on va les encourager et d'ailleurs je pense qu'une fois qu'elle sera finie ce sera beaucoup plus normal instinctivement de l'emprunter pour eux, voilà. Mais à cet endroit il y a une limitation, non seulement une limitation de vitesse, mais il y a ce qui n'est pas le cas partout, une double voie avec un marquage très clair, une signalisation sur l'espace partagé que je viens d'évoquer où il est bien écrit qu'à cet endroit-là cohabitent les piétons et les cyclistes et un sens, si bien que si vous marchez sur cet espace partagé, choisissez d'y marcher dans le sens inverse du sens cycliste comme cela se fait justement dans le code de la route pour ne pas être en difficulté et c'est totalement sécurisé. Alors, évidemment je ne vous signerai pas un contrat qui n'arrivera jamais rien, mais malheureusement, effectivement c'est le principe du risque que de considérer que des choses peuvent arriver. Simplement tout est fait, au contraire, pour créer des cheminements piétonniers et il y a quand même une forme d'absurdité d'avoir ce débat alors même que notre obsession est de créer partout des cheminements là où ils n'existaient pas. Si vous me disiez : « monsieur le Maire, vous avez enlevé un trottoir pour mettre la piste cyclable ». Je vous dirais : « effectivement ce n'est pas raisonnable ». Mais là, les deux exemples dont on parle qui sont les deux seuls espaces partagés, ils concernent des lieux où il n'y a jamais eu de cheminement piétonnier et aujourd'hui, il est possible. Alors ceux qui craignent absolument cet espace partagé au niveau de Suarez, ils peuvent traverser et aller marcher sur le parking des Gerles, mais je ne suis pas sûr que ce soit davantage sécurisé, au contraire, nous créons un espace agréable. Et d'ailleurs vraiment, chaque jour, il y a davantage de gens qui le prennent et qui s'y sentent bien voilà et nous allons continuer de travailler à créer des cheminements piétonniers. Il y a un sujet qu'on n'a pas évoqué dans ce Conseil municipal, mais c'est cette expérimentation que nous faisons de sens unique dans le quartier Sainte-Anne. Si à l'issue de l'expérimentation et je me suis engagé à organiser une réunion publique pour vraiment recueillir ce que ressentiront nos concitoyens, si à l'issue de cette expérimentation les choses sont validées, cela nous permettra là aussi de créer des cheminements piétonniers là où ils n'existent pas, notamment sur l'avenue Sainte-Anne, voilà, sur toute l'avenue Sainte-Anne en fait où il y a tous les jours des collégiens qui marchent au milieu de la rue. Dans la partie en zigzag juste derrière l'avenue du Château, vous avez des mamans en poussette qui poussent des poussettes avec parfois des gens qui foncent. Donc, tout cela nous le faisons pour créer des cheminements piétonniers, pas par une obsession écolo, cycliste, etc., on s'en fiche de cela ; pour créer un centre-ville apaisé, agréable où on a envie d'aller d'un point à un autre à pied quand on peut le faire, pas tout le monde peut le faire, mais où ceux qui peuvent quand il fait beau, etc., se disent : « je vais aller d'un point à un autre et cela va être agréable ». Voilà l'esprit de cela. Et donc, évidemment tout cela procède des pouvoirs de police du Maire et donc des arrêtés. Donc, je prendrai les arrêtés qui s'imposent s'ils s'imposent, mais n'ayez aucune inquiétude sur ma préoccupation de faire en sorte que tout cela soit sécurisé et je vous propose de passer à la question suivante.

Madame Escalier :

Vos explications ne sont pas suffisantes en terme de sécurité. C'est comme ça, c'est le règlement, le Code de la route donc, vous ne pouvez pas. Vous faites un choix, c'est le vôtre, on aurait aimé pouvoir au moins délibérer sur ce choix de la mixité.

Monsieur le Maire :

Ok. Question suivante.

Madame Escalier :

Notre dernière intervention. C'est sur la préservation de l'environnement et santé publique. Le domaine de la santé publique est universel et concerne chacun des citoyens que nous sommes à titre individuel. Nous aspirons tous à mieux vivre dans un cadre préservé, autant que possible, de toutes nuisances. Notre commune est couverte à 72 % d'un territoire en zone végétalisée et elle doit faire l'objet d'une attention particulière puisqu'elle est traversée quotidiennement par des milliers de véhicules empruntant, soit la route départementale pour monter dans la vallée des Paillons, soit l'autoroute pour se rendre à l'est du département vers Monaco et l'Italie. D'ailleurs, il serait intéressant, s'il était possible de quantifier le nombre de véhicules et surtout le nombre de camions qui traversent notre commune, le boulevard Suarez en étant l'un des axes le plus fréquenté. A cela s'ajoute les récentes affaires de pollution : le brûlage du déchet à l'Ariane, déchet radioactif à l'Ariane et le brûlage de composition indéterminée qui émane semble-t-il, de l'usine Eiffage à La Trinité doivent nous alerter. Dans cet objectif de maintien de la qualité de vie que nous avons encore, nous souhaiterions que soit installé de manière fixe et pérenne, un capteur de qualité de l'air dans notre commune. Actuellement, le capteur le plus proche est situé place Arson près du port à Nice. Nous sommes certains que cela va faire consensus au sein de cette assemblée délibérante et que vous allez nous soutenir dans cette demande en sollicitant rapidement les organismes agréés en charge de ce contrôle de la qualité de l'air.

Monsieur le Maire :

Alors excusez-moi madame Escalier de vous dire qu'on ne vous a pas attendu sur ce sujet-là. Alors mon Adjointe à l'environnement n'est pas là ce soir, mais d'abord nous avons mené depuis le début du mandat, un travail avec l'organisme AtmoSud qui est l'organisme indépendant chargé de ces sujets-là, qui nous a non seulement fourni des données sur la qualité de l'air à La Trinité qui tend à s'améliorer parce que ce que disent les experts d'AtmoSud, excusez-moi c'est un peu technique, mais en fait la modélisation, comme on dit, permet à AtmoSud d'avoir des données extrêmement précises sur le territoire de La Trinité indépendamment, enfin y compris avec le positionnement actuel des capteurs tels qu'ils existent. Donc, on a des échanges permanents. Moi-même je siége au nom de la Métropole vous voyez, au comité de suivi de site de l'usine Arianéo, c'est l'usine d'incinérateur de l'Ariane et donc, je travaille au quotidien avec toutes les organisations et notamment les associations particulièrement préoccupées et inquiètes de ces sujets-là. Donc, on a travaillé avec AtmoSud quasiment depuis le début du mandat. On a des données précises qu'on pourra d'ores et déjà vous fournir, cela vous prouvera que ce n'est pas comme par hasard, comme vous venez de le dire, mais que c'est tout simplement un travail factuel que nous avons mené. Par ailleurs, il nous est arrivé d'implanter ponctuellement des capteurs effectivement pour mesurer les choses et nous prévoyons justement avec AtmoSud depuis un moment, de renforcer la présence de ces capteurs avec déjà des endroits qui sont identifiés sur cela. Puisque vous évoquez l'histoire, je peux vous donner effectivement les endroits, mais c'est les axes les plus évidents et notamment, effectivement Suarez. Enfin on a une liste des endroits qu'on vous partagera si vous voulez, qui correspond vraiment à l'expertise très précise d'AtmoSud. Pour ce qui concerne ce que vous disiez tout à l'heure, les camions, vous avez raison de dire et cela fait écho à ce qu'on disait tout à l'heure. Vous voyez la piste cyclable qui vous fait ricaner, mais peut-être moins j'espère, au regard des éclairages qu'on vous donne, dans ce projet de requalification il y a un élément fondamental et notamment sur l'axe le plus emprunté, le boulevard Général de Gaulle ce qu'on appelle la plaine de Gerland, c'est le rétrécissement de la voie. Le rétrécissement de la voie, qu'elle est sa vertu principale ? C'est que cela fait ralentir les gens mécaniquement. Vous devez le constater, quand la voie est plus étroite vous vous dites : « est-ce que je vais bien arriver à passer

sans encombre, à croiser ce bus , etc.» et donc vous ralentissez et donc, automatiquement les camions, alors bien entendu, il y en a qui sont obligés de passer par là parce qu'il y a des zones d'activités qui existent, mais mécaniquement si vous voulez, cela dissuade les poids lourds qui ne sont pas obligés de le faire, de passer par là. Vous avez constaté aussi que là où dans un passé très récent, notre entrée de ville à Riba Roussa était en fait une aire d'autoroute sauvage avec d'immenses poids lourds qui passaient là le week-end, tout le monde l'a constaté en entrée de ville. Eh bien, tout cela a disparu grâce à nos aménagements et donc, petit à petit effectivement, nous travaillons à modifier les usages de la ville. Là où notre ville était considérée comme une route qu'on traverse et d'ailleurs souvent effectivement plus en amont dans la vallée du Paillon, on se plaint de nos aménagements pourquoi ? Parce que parfois ce que veulent certains dans la vallée du Paillon eh bien, c'est pouvoir traverser à fond, le plus possible notre centre-ville. Nous, on a le droit d'apaiser ce centre-ville et il y a une pénétrante alors il y a des axes de circulation qui sont loin d'être idéaux, on travaille effectivement, on a évoqué le sujet du tramway, mais en tous les cas, nous, on a le droit, on a le droit comme Trinitaires de vouloir apaiser notre centre-ville et ne pas être juste un axe de circulation pour tous les camions de toutes les nationalités, à toutes les heures. Voilà donc, c'est sur cela qu'on travaille. Voilà, donc concrètement avec AtmoSud, il y a un travail qui est engagé, un travail qui se poursuit. Nous avons aussi, je me permets d'évoquer le sujet de cette fameuse odeur mystérieuse là, vous avez dû voir la presse où dans le périmètre de l'Est de Nice et même au-delà, on sent de temps en temps une odeur et puis on ne sait pas vraiment d'où elle vient bon et puis plus le temps passe, plus il semble que des éléments, enfin des endroits potentiels soient identifiés, mais rien de vraiment sûr. Dans cette période d'incertitude, j'ai écrit aux services de l'État pour qu'on puisse nous dire clairement. Donc, des enquêtes ont été lancées, nous sommes extrêmement vigilants, nous échangeons avec les exploitants de tous les sites industriels sur ces sujets-là, nous échangeons aussi avec les habitants des quartiers les plus proches des sites industriels qui nous renseignent sur ces sujets d'odeur. Je me suis exprimé publiquement là-dessus et donc, évidemment le sujet de la qualité de l'air, le sujet de la qualité environnementale est un sujet qui nous préoccupe et qui est même au cœur des aménagements que nous conduisons parce que et peut-être je finis par cela, sur le boulevard Suarez, les gens qui habitent le long du boulevard Suarez, dans le passé ils avaient trois files, aujourd'hui ils en ont plus que deux, alors on l'a dit souvent bien entendu, il y a des remontées de files plus importantes, encore que la suppression des feux et des tourne à gauche qu'on a voulu entraînent une fluidité plus grande même s'il y a des remontées de files en fait, il y a une fluidité plus grande. Mais surtout pour les gens qui habitent là, eh bien ce n'est pas pareil de vous retrouver avec des pots d'échappement sous le nez et de vous retrouver avec une file qui fait barrage avec de la végétation et notamment il y a une école là, je vous rappelle. Voilà donc, évidemment que nous travaillons avec AtmoSud à objectiver, à rendre rationnelles toutes ces données qui vont nous permettre effectivement de diminuer les taux en fait de particules défavorables. Si j'ajoute à cela, j'aurais dû l'évoquer tout à l'heure dans le bilan métropolitain, qu'à la perspective de l'été, nous aurons électrifié la totalité des bus, le fameux 14 qui est l'un des bus les plus fréquents du réseau métropolitain, il sera à la rentrée prochaine probablement électrifié. Donc là aussi, on va diminuer les gaz nocifs. Le principal gaz nocif des particules fines sont des sujets vraiment qu'on connaît très bien et sur lesquels on travaille y compris avec le CHU de Nice, le service d'immunologie, etc., y compris avec des agents communaux qui ont participé à une étude volontairement. Le principal produit des particules fines est émis par les systèmes de chauffage et là aussi monsieur le Directeur général des services vous y travaillez activement en allant chercher des subventions toute la journée pour cela. Eh bien, la rénovation énergétique de nos bâtiments va nous permettre de réduire considérablement la production de particules fines sur le territoire communal. Tout cela, cela vient de façon vertueuse améliorer la qualité de l'air. Moi, on me le reproche parfois, je ne suis pas un écolo dogmatique, je ne suis pas un écolo, mais par contre je crois beaucoup à la question de la recherche sur la qualité environnementale pour la santé de nos concitoyens et plus le temps passe, plus les études avancent sur cela et la responsabilité que nous avons ce n'est pas d'être des écologues dogmatiques, la responsabilité que nous avons c'est d'être des gens qui rationnellement croient en la science, observent ce qu'elle produit et ensuite prennent des mesures concrètes pour améliorer la santé de nos concitoyens. Donc, je vous remercie d'avoir posé cette question-là parce qu'elle nous aura permis de développer ces différents points, mais on en parlera notamment, je crois qu'on a pris date pour la journée de la science, c'est un peu tôt encore pour en parler. Madame l'Adjointe à la culture, je sais que vous travaillez activement pour que notre médiathèque soit aussi un lieu de débat et donc, pour la journée de

la science, on proposera sans doute que des experts viennent nous présenter des travaux sur ces sujets de qualité de l'air et sur les mesures concrètes qu'on peut prendre pour améliorer la qualité de l'air et la santé de nos concitoyens. L'ordre du jour est épuisé et nous non, mais nous avons terminé et je remercie beaucoup les citoyens qui nous écoutent et qui ont participé à ces débats. Je remercie l'ensemble des élus de toutes sensibilités qui participent à ce débat démocratique communal et je vous souhaite à tous une bonne soirée. Merci à tous.

XXXXXXXXXXXX

La séance est levée à 21h00

XXXXXXXXXXXX

Fabien Bonnafoux,

Secrétaire de séance



Ladislav Polski,

Le Maire.